



CONSEIL COMMUNAL

PROCÈS-VERBAL

Séance du Conseil communal
Jeudi 12 septembre 2019, à 20h00
Salle de spectacles

1^{ère} séance – 2019 / 2020

Séance du jeudi 12 septembre 2019

Présidence de M. Vito Vita, Président

Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers,

Le Bureau, Madame la Secrétaire et moi-même vous souhaitons la bienvenue.

J'adresse mes cordiales salutations à Monsieur le Syndic, Mesdames et Messieurs les Municipaux, à notre Huissier suppléant, au Bureau ainsi qu'à tous les spectateurs et téléspectateurs qui suivent nos débats à la télévision ou sur internet grâce aux équipes de la société Sonomix pour la retransmission et de la société Maxximum pour le son qui sont également saluées.

Je vous informe que les diffusions TV se dérouleront sur le canal info du télé-réseau de l'agglomération lausannoise:

- *Vendredi 13 septembre à 20h00*
- *Samedi 14 septembre à 14h00*
- *Dimanche 15 septembre à 19h00*

53 conseillères et conseillers ayant signé la liste de présence, l'Assemblée peut valablement délibérer, et ce, conformément à l'article 68 du Règlement du Conseil.

Sont excusé-e-s: Mmes Martha Bejarano, Geneviève Bonzon, Maria Correia, Lysiane Gallay-Sarriot, Elodie Joliat, Milica Maksimovic, Angela Riccio et Simone Szenyan ainsi que MM. Olivier Abbey, Philippe Anhorn, Johnson Bastidas, Yves Briaux, Jean-Marc Dupuis, Simone Favre, Naïm Lokaj, Francesco Munafo et Boubacar Tahirou.

Sont absent-e-s: MM. Eric Aeschlimann, Nuredin Avdyli, Radovan Bila, Carlos Machado, João Mendes, Julien Ochsner, Gökan Savci et Abdullah Tabib.

1. Adoption de l'ordre du jour

Après s'être assuré que l'ordre du jour a été envoyé dans les délais à toutes les Conseillères communales et à tous les Conseillers communaux, M. le Président communique qu'il a reçu:

- Le dépôt d'un postulat de M. le Conseiller communal Jean-Marc Dupuis intitulé « Laisse Béton »
- Le dépôt d'un postulat de M. le Conseiller communal Oumar Niang intitulé « Zone 30km/h la nuit de 22h00 à 6h00 : Une réalité à Lausanne, en voie de l'être à Montreux et Cossonay. Qu'en est-il à Renens ? »

Ces interventions seront prioritairement traitées au point N° 15 de l'ordre du jour après les développements des postulats Elodie Golaz Grilli et Nicole Divorne.

M. le Président ouvre la discussion.

- **M. Stéphane Montabert, UDC**

Mesdames et Messieurs,

Lors de notre séance du mois de juin, il y a eu des épisodes plutôt compliqués autour d'un postulat que je n'ai pas pu développer car jugé « non recevable ». Ce soir, je constate que le postulat Nicole Divorne « Et si le SDOL gérait le calendrier des travaux dans l'Ouest

lausannois » n'est pas davantage recevable de l'aveu même de la postulante. Je ne comprends pas très bien comment cela a pu échapper au Bureau du Conseil et vous demande de statuer sur la recevabilité de ce postulat en le déclarant irrecevable et de le retirer de l'ordre du jour. Je vous remercie.

- **M. le Président**

C'est aspect sera traité au point N° 15 de l'ordre du jour.

La parole n'étant plus demandée, l'ordre du jour est soumis à l'approbation des membres du Conseil communal.

C'est à la majorité (5 refus) que l'ordre du jour est accepté.

1. Adoption de l'ordre du jour
2. Adoption du procès-verbal de la séance du Conseil communal du 27 juin 2019
3. Démission
4. Communications de la Présidence
5. Communications de la Municipalité
6. Communications éventuelles de la Commission des finances
7. Communications éventuelles de la Commission d'urbanisme et d'aménagement du territoire (CUAT)
8. Communications éventuelles de la Commission régionale et intercommunale (CRI) et rapport(s) éventuel(s) des membres des conseils intercommunaux – art. 41 du Règlement du Conseil communal
9. Changement dans la composition des commissions permanentes et commissions intercommunales
10. **Rapport de commission – Postulat Nathalie Jaccard** - « Plastique-tac-tic-tac...ton temps est compté »
Mme Frédérique Beauvois, Présidente-rapporteure
11. **Rapport de commission – Préavis intercommunal N° 28-2018** – Nouveaux statuts de l'Association Intercommunale de l'Organisation régionale de la protection civile du district de l'Ouest lausannois (ORPC-ROL)
Mme Anne Cherbuin, Présidente-rapporteure
12. **Rapport de commission – Préavis N° 51-2019** – Réponse au postulat de M. le Conseiller communal Michele Scala intitulé « Adhésion de la Ville de Renens au réseau francophone des villes-amies des aînés » du 1er février 2018
M. Byron Allauca, Président-rapporteur
13. **Rapport de commission – Préavis N° 52-2019** – Collecteur d'eaux claires – Avenue de l'Eglise Catholique
M. Jonas Kocher, Président-rapporteur
14. Dépôt de préavis – Discussion préalable
 - Préavis N° 53–2019 - Réponse au postulat de Mme la Conseillère communale Elodie Golaz Grilli intitulé « Fête des écoles: Lausanne, Prilly... et Renens alors ? »
Présidence: PLR
 - Préavis N° 54–2019 - Arrêté d'imposition pour les années 2020 - 2021
Commission des finances
 - Préavis N° 55–2019 - Crédit-cadre pour les études urbaines 2019-2023
Présidence : Fourmi rouge
15. Motions, postulats, interpellations
 - Développement du postulat Elodie Golaz Grilli intitulé « Le fléau des mégots de cigarettes »

- Développement du postulat Nicole Divorne intitulé « Et si le SDOL gérait le calendrier des travaux dans l'Ouest lausannois »

16. Questions, propositions individuelles et divers

2. Adoption du procès-verbal de la séance du Conseil communal du 27 juin 2019

M. le Président ouvre la discussion sur le procès-verbal de la séance du 27 juin 2019.

La parole n'étant pas demandée, le procès-verbal est soumis à l'approbation des membres du Conseil communal.

C'est à la majorité (5 refus) que le procès-verbal est accepté.

M. le Président remercie Mme Yvette Charlet pour son travail ainsi que M. Grégoire Menoud pour son travail de relecture attentive.

3. Démission

M. le Président informe que le Bureau du Conseil communal n'a pas reçu de démission puis ouvre la discussion.

- **Mme Carole Castillo, Fourmi rouge**

*Monsieur le Syndic,
Mesdames et Messieurs les Municipaux,
Chers Confrères et Camarades,*

C'est toujours avec énormément de peine que le groupe Fourmi rouge reçoit la démission d'un Camarade, et ce soir c'est le courrier de M. Ali Kiliñç que je souhaiterais vous lire.

« Monsieur le Président du Conseil communal de Renens,

Pour des raisons personnelles j'ai pris ma retraite anticipée et j'ai quitté la Commune de Renens cet été pour mon pays d'origine. Je donne donc ma démission du Conseil communal avec effet immédiat, la Fourmi rouge va me remplacer. »

Mon cher Ali, nous te souhaitons une très heureuse retraite et sache que la Fourmi rouge ne te remplace pas mais te trouvera un successeur.

La parole n'étant plus demandée, M. le Président clôt ce point de l'ordre du jour.

4. Communications de la Présidence

Mesdames, Messieurs,

Cela n'aura pas échappé aux plus observateurs d'entre vous, mais votre président n'est plus le même qu'au mois de juin ! Et je voudrais adresser un message au président sortant.

Mon Cher Oumar,

Merci pour cette année pas tout à fait comme les autres. Comme tu l'as dit dans la conclusion de ton dernier discours au mois de juin, où tu faisais éloge à la diversité.

Tu m'as impressionné par ton vécu et par ton parcours, par ta disponibilité, ton intelligence, ta culture, et surtout ton humour subtil.

Le démarrage aurait pu être un peu difficile, car tu n'as fait que 2 séances au Bureau avant de prendre la présidence et non 2 ans comme tous tes prédécesseurs, mais ton engagement a permis au Conseil de travailler tip top comme il faut.

Le bilan de la législature fut excellent, le projet de la mienne est encore en élaboration.

Ainsi, c'est avec un réel et sincère plaisir, et un soupçon d'appréhension, que je prends le flambeau, et j'espère pouvoir assumer cette fonction aussi bien que tu l'as fait.

Tu nous manqueras au Bureau cher Oumar. Et je t'adresse mes sincères remerciements amicaux pour ton engagement, et tous mes vœux pour ton retour au sein du Conseil.

Le Bureau, composé cette année, des scrutateurs Mme Murielle Rossel et M. Gérard Duperrex, augmenté du vice-président, M. Jonas Kocher, de notre 2^{ème} vice-présidente, Mme Carole Castillo, ainsi que de Mme Maria Correia et M. Barry Boubacar comme scrutateurs suppléants, sans oublier, mais comment serait-ce possible, de notre secrétaire Mme Yvette Charlet et son suppléant M. Grégoire Menoud. Et bien sûr par moi-même.

Ce Bureau, que dis-je ? « cette dream team » m'aidera efficacement dans cette tâche et je la remercie pour notre précédente séance.

Carnet rose

J'ai le plaisir de vous annoncer la naissance de Marco, fils de M. le Conseiller communal Vincent Keller. Toutes nos félicitations aux parents.

Liste de présence

Je vous informe que seule la liste de présence dûment signée fait foi pour le paiement des jetons de présence. Si vous avez omis de la signer en arrivant, je vous prie de le faire à la fin de la séance et uniquement à ce moment-là, directement auprès de Mme Charlet.

Courrier

Par un courrier daté du 22 juillet 2019, M. le Conseiller communal Philippe Hertig a fait part de sa décision de siéger en tant qu'Indépendant au sein du Conseil communal.

Pétition

Le Président a reçu une pétition intitulée « Nuisances sonores dans le quartier de Florissant et en général dans toute la commune », munie de 48 signatures.

Je vous en donne lecture.

Pétition aux autorités de la commune de RENENS : "Nuisances sonores des souffleuses dans le quartier de Florissant et en général dans toute la commune"

Nous nous adressons à vous, parce que des discussions entre habitants des immeubles de Florissant ont mis en évidence l'insupportable pollution sonore due à l'**usage sans modération de souffleuses à feuilles** (en particulier tout au long de l'automne).

Des concierges et/ou des employés d'entreprises mandatées utilisent régulièrement ces souffleuses à feuilles qui font un bruit insupportable et ceci sur de longues durées (jusqu'à plus d'une heure de soufflage autour d'un des immeubles, les bruits de souffleuses pouvant résonner entre les immeubles pendant plus de 4 ou 5 heures par semaine en automne !). Le bruit de ces appareils est très élevé (mesuré à plus de 100 décibels) et ressemble au passage d'une moto de cross. Cette nuisance sonore est terriblement difficile à supporter pour tous et en particulier les personnes âgées avec des problèmes de sommeil, les personnes malades, les personnes travaillant la nuit et cherchant le repos la journée, les personnes travaillant à domicile, etc.

S'il est normal de tolérer un minimum de bruit, pour des choses utiles, il n'est par contre pas normal de s'acharner à chasser la moindre feuille sur les pelouses pendant de longues périodes. C'est un travail inutile, éphémère et ridicule. D'autre part, ces souffleuses à feuilles sont aussi une aberration sur le plan écologique (les feuilles mortes font partie de l'équilibre écologique des zones arborisées et herbeuses). Ces appareils sont également néfastes pour des raisons sanitaires, d'abord en raison de l'atteinte par le bruit, mais aussi en mettant en suspension dans l'air un grand nombre de microparticules nocives.

Nous appelons donc les autorités de notre commune (Conseil communal et Municipalité) à prendre des mesures pour assurer la qualité de vie des habitants des quartiers de Renens. Nous proposons par exemple de limiter strictement le temps de soufflage des feuilles ou d'envisager de prescrire un équipement en souffleuses sensiblement moins bruyantes.

La pétition est jugée recevable par le Bureau, elle est transmise à la Commission des pétitions.

Manifestations

- *J'ai participé à la fête du 1^{er} août et ce fut mon premier discours public,*
- *J'ai représenté notre Commune à l'assemblée générale de la Société suisse pour les questions parlementaires, à Stans dans le canton de Nidwald.*

Changement de présidence au sein du groupe PSR

Je vous informe que M. Eugène Roscigno remplace M. Richard Neal à la présidence du groupe socialiste de Renens.

M. le Président ouvre la discussion. Celle-ci n'étant pas demandée, M. le Président clôt ce point de l'ordre du jour.

5. Communications de la Municipalité

M. le Président demande à la Municipalité si elle a d'autres communications que celles que les Conseillères et Conseillers ont reçues par écrit, à savoir le Communiqué de la Municipalité du 2 septembre 2019 sur ses activités du 17 juin au 30 août 2019.

- **M. Jean-François Clément, Syndic**

*Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillères communales et Conseillers communaux,*

Je vous adresse les cordiales salutations de la Municipalité. Nous ne sommes pas au complet, Mme Myriam Romano-Malagrifa est retenue par un problème de santé, mais je ne doute pas qu'elle suive cette séance du Conseil communal à la télévision

Dans les communications additionnelles, j'aimerais vous dire que nous avons été interrogés par Mme la Conseillère communale Rosana Joliat quant au travail effectué par notre TSP, notamment sa présentation à l'ONU à New-York : Je vous informe qu'il évoquera ce point important de son parcours le lundi 30 septembre 2019, à 19h00 au CRA dans une séance qui est ouverte à toutes et à tous.

J'ai également une réponse orale à M. le Conseiller Simon Favre relative Makerspace.

M. Simon Favre est excusé ce soir, mais le texte lui a été envoyé en amont et il m'a dit que cette réponse lui convenait et qu'il allait la soumettre à son Comité. Pour nous il était important de vous répondre ce soir avec la réponse suivante.

REPONSE ORALE

à la question de M. le Conseiller communal Simon Favre relative au Makerspace de Renens

*Monsieur le Président,
Mesdames les Conseillères communales, Messieurs les Conseillers communaux,*

En date du 27 juin 2019, M. le Conseiller communal Simon Favre a posé une question relative à une prise de contact ou un éventuel soutien au Makerspace de Lausanne installé dans le bâtiment du Closel 2. Cette entité s'est constituée récemment par d'anciens membres du Makerspace de Renens sis au Closel 3 (dans le cadre des Ateliers de Renens).

Il est important de rappeler la différence entre promotion économique liée à une logique entrepreneuriale et promotion de projet à visée plus sociétale. La première se traduit par le soutien financier à la Fondation des Ateliers de Renens qui collabore avec la Fondation Inartis au soutien du Makerspace de Renens. Ce dernier fait partie d'un vaste programme d'appui aux entreprises émergentes et qui confère aux Ateliers de Renens le statut de technopôle cantonal. Un préavis à venir détaillera d'ailleurs les effets de ce programme.

La seconde se matérialise par des soutiens à des initiatives dont la logique est autre qu'entrepreneuriale, tel que le FabLab Renens. Il ne s'agit donc plus directement, dans ce cas, de promotion économique. Le Makerspace de Lausanne entre dans cette catégorie.

Le Makerspace de Renens a été voulu comme un espace de mise à disposition de machines professionnelles, atelier de prototypage, d'encouragement à l'innovation, ouvert prioritairement aux entreprises, mais aussi au public. Son premier modèle d'organisation avait pour objectif de combiner et de faire co-exister les deux aspects évoqués ci-dessus. Après plusieurs tentatives, il s'est avéré que cette cohabitation, idéale sur le plan théorique, était plus complexe sur le terrain. Dès lors, une réorganisation a été implémentée avec un accent plus important porté à l'aspect entrepreneurial, correspondant ainsi aux objectifs d'un technopôle.

Il faut noter que ce recentrage n'a pas pour vocation de remettre en cause l'ouverture à la population. C'est pourquoi des cours publics ont continué d'être organisés, cette année également. Il y en a eu 18 qui ont réuni à chaque fois entre 6 et 8 personnes. Un nouveau programme de cours sera d'ailleurs reconduit cet automne.

Pour bien marquer la différence entre les initiatives, la Municipalité inclura dès le budget 2020 une distinction au niveau budgétaire en créant une ligne dédiée aux projets sociétaux. Nous prenons ici bonne note de la volonté de différenciation du Makerspace de Lausanne et de s'orienter vers une offre non entrepreneuriale. Nous invitons dès lors ses responsables à prendre contact directement avec la Municipalité pour lui présenter son modèle et ses projets. Sur cette base un éventuel soutien pourra être discuté, comme cela vient d'être le cas avec le FabLab Renens.

La Municipalité considère ainsi par la présente avoir répondu à la question de M. le Conseiller communal Simon Favre relative au Makerspace de Renens.

Dans la suite des « Communication de la Municipalité, Mme la Conseillère municipale Tinetta Maystre, va prendre la parole.

- **Mme Tinetta Maystre, Conseillère municipale**

*Monsieur le Président,
 Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers communaux,*

Une information qui aurait pu trouver place dans le « Communiqué de la Municipalité » mais qui est arrivée plus tardivement et qui est importante pour vous.

Le projet de Malley, vous le savez, avance. Vous en avez entendu parler récemment par rapport à Gazomètre, mais nous n'avons que très peu parlé de Malley-Gare qui avance bien. Le plan de quartier a été voté il y a quelques années et le projet de construction est bientôt prêt à être mis à l'enquête.

Dans ce cadre, il avait été souhaité qu'une démarche participative par rapport aux espaces publics ait lieu. Celle-ci se tiendra juste avant les vacances d'automne le samedi 12 octobre 2019 avec la possibilité de participer à des balades, à des réflexions sur les besoins et les usages de ces futurs espaces publics. La sortie du passage inférieur, dit encore « des Coulisses », mais qui va changer de nom d'ici son inauguration en décembre, est inclus dans cette démarche participative et il est important que nous ayons l'avis des uns et des autres. Vous recevrez un message dans vos boîtes mail, les associations aussi. Il y aura également de la publicité dans les bus pour essayer d'attirer des futurs habitants qui pourront aussi s'exprimer. Votre avis, si vous êtes disponibles, est naturellement très important. Donc merci de réserver la date du 12 octobre.

M. le Président ouvre la discussion sur les Communications de la Municipalité.

- **M. Jonas Kocher, Les Verts**

Intervention relative à la Bourse solaire – « Communiqué de la Municipalité » (page 1)

*Monsieur le Président,
 Monsieur le Syndic,
 Mesdames et Messieurs les Municipaux,
 Chers Collègues,*

Concernant le Communiqué de la Municipalité à la page 1, j'ai été très content de lire que vous avez lancé la Bourse solaire et me réjouis de voir ce que le projet va donner, il nous reste, je crois, 42 jours pour trouver le montant. Lundi 8 personnes s'étaient déjà annoncées et je trouve que ce serait un geste fabuleux du Conseil communal que des conseillers

volontaires cèdent un jeton de présence au nom du Conseil communal pour participer. Je dis bien les gens volontaires.

- **M. Jonas Kocher, Les Verts**

Intervention relative à la gratuité de l'école obligatoire – « Communiqué de la Municipalité » (page 3)

Chers Collègues,

J'interviens également par rapport à l'arrêté du Tribunal fédéral du 7 décembre 2017, évoqué en page 3 du Communiqué de la Municipalité. Pourrait-on avoir quelques informations supplémentaires, notamment le montant total des coûts relatifs à cette application ?

Réponse de M. Jean-François Clément, Syndic

Vous dire effectivement qu'en Municipalité, après discussion, nous avons décidé de maintenir toutes les prestations en l'état actuel. Il n'y aura aucune réduction de prestation, ce faisant les parents participeront plus modestement à ces celles-ci.

Nous allons devoir, dans les comptes 2019, porter un montant additionnel d'environ CHF 37'000.- dans le but de maintenir les prestations habituelles. Dans le budget 2020, nous avons déjà envisagé de les inclure en portant un montant entre CHF 160'000.- et CHF 170'000.- afin de maintenir le niveau des offres actuelles à la population renanaise avec une participation des parents qui sera plus faible.

La parole n'étant plus demandée, M. le Président clôt la discussion et passe au point suivant de l'ordre du jour.

6. Communications éventuelles de la Commission des finances

M. le Président prie M. Pascal Golay, Président de la Commission des finances, de se rendre à la table des rapporteurs.

- **M. Pascal Golay**, Président de la Commission des finances

*Monsieur le Président,
Monsieur le Syndic,
Mesdames et Messieurs les Municipaux,
Chères et chers Collègues,*

La Commission des finances s'est réunie le lundi 9 septembre 2019 dans sa séance ordinaire, à laquelle étaient invitées MM. Jean-François Clément, Syndic, Michael Perrin, Chef du service des finances, et François Chevalier, adjoint à la Cheffe du service Culture-Jeunesse-Sport, pour délibérer sur les incidences financières des préavis suivants :

Préavis N° 53-2019 – Réponse au postulat de Mme la Conseillère communale Elodie Golaz Grilli intitulé « Fête des écoles: Lausanne, Prilly... et Renens alors ? »

Le total des charges concernant le projet de fêtes des écoles pour les niveaux 1P à 5P se monte à CHF 59'000.- par année. Ce montant sera inclus dans le budget dès 2021, celui de 2020 étant déjà bouclé.

À ceci s'ajoute 2 ans sur 3 la somme de CHF 7'000.- par année dédiée aux classes 6P à 8P pour un projet spécifique à l'instar de ce qui se fait actuellement pour le secondaire.

Ce montant sera également inclus dans le budget dès 2021 sur le compte N° 5311.3170.05 "Classes primaires Renens-Est (ou Ouest)", manifestations scolaires"

Pour le secondaire, le montant de CHF 15'000.- boucle le cycle de 3 ans. Ce montant est par contre déjà inclus dans les budgets au compte N° 5321.3170.05 "Classes secondaires, manifestations scolaires".

La COFIN demande à la Municipalité de se renseigner sur les montants actuellement versés par les communes du district qui procèdent également à une fête des écoles ainsi que Lausanne afin d'avoir une comparaison du montant alloué par élève. Cette information pourra être donnée à la Commission idoine.

- C'est par 8 pour et une abstention que la COFIN accepte les incidences financières de ce préavis.

Préavis N° 54–2019 - Arrêté d'imposition pour les années 2020 - 2021

Ce préavis sera traité séparément par la COFIN le 25 septembre 2019.

Préavis N° 55–2019 - Crédit-cadre pour les études urbaines 2019-2023

Le total des honoraires liés aux études urbaines se monte à CHF 1'050'000.- TTC. Cette dépense figure au plan des investissements 2018-2022, pour un montant de CHF 1'000'000.- Il sera attribué au compte 3711.6005.5890 "Etudes urbaines II 2019-2023".

Le coût du capital représente CHF 225'750.- par an sur 5 ans intérêts, à 3% inclus.

- C'est par 8 pour et une abstention que la COFIN accepte les incidences financières de ce préavis.

M. le Président ouvre la discussion sur ce point de l'ordre du jour. Celle-ci n'étant pas demandée elle est close.

7. Communications éventuelles de la Commission d'urbanisme et d'aménagement du territoire (CUAT)

M. le Président prie Mme Anne Cherbuin, Présidente de la CUAT jusqu'au 30 juin 2019, de venir à la table des rapporteurs.

- **Mme Anne Cherbuin**, Présidente de la CUAT

La Commission Urbanisme et Aménagement du territoire s'est réunie le 3 juin à 19h00 au CTC.

Etaient présents : Mme Verena Berseth ainsi que MM. Alain De Col, Gérard Duperrex et Silvio Torriani. Mme Anne Cherbuin, présidente-rapporteure.

Excusés : Mme Carole Castillo, MM. Laurent Voisard et Francesco Munafo

Absents : MM. Antonio Bongiorno, Naïm Smakiqi, Selim Ibrahimji, Jean-Marc Cudrig et Eric Aeschlimann

La Municipalité était représentée par Mme Madame Tinetta Maystre; Municipale en charge d'Urbanisme et Travaux.

Intervenants : M. Martin Hofstetter, chef du Service de l'Urbanisme et M. Etienne Räss : Directeur de la Fabrique de Malley

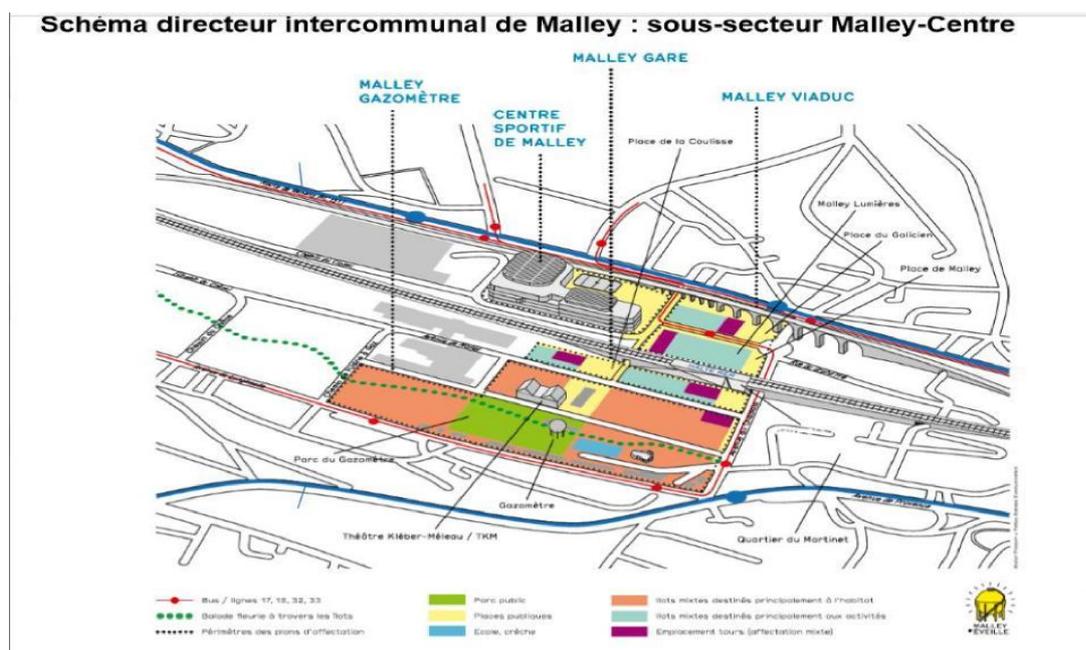
Ordre du jour :

- I. État d'avancement des travaux du projet de la Fabrique de Malley*
- II. État d'avancement du quartier du projet du quartier de la Savonnerie*
- III. Fonctionnement de la CUAT*

I. État d'avancement des travaux du projet de la Fabrique de Malley

1. Le Projet

Emplacement et schéma directeur



Historique

- 2012** signature du schéma directeur intercommunal de Malley
 livraison de la halte RER Prilly-Malley
 résultats du concours d'urbanisme et d'espaces publics Malley-Coulisses
- 2013-15** études préliminaires sur les espaces publics et sur les aspects énergétiques
 Certification Site 2000 watts du PPA Malley-Gare
 Résultats du concours d'architecture et ingénierie pour le centre sportif
- 2016** Approbation du PPA Centre sportif de Malley
 Montage du projet Malley, signature des conventions de mise en œuvre du site Malley-Coulisses et votation populaire PPA Malley-Gare et lancement concours d'architecture
- 2017** Approbations du PPA Malley-Gare
 Approbation du projet pour l'avenue de Malley et la rue de l'Usine à gaz
 Approbation de la modification de la limite communale
 Réalisation du centre sportif
 Certification Site 2000 watts du PPA Malley-Gazomètre

2018 *Création de la Fabrique de Malley
Certification Site 2000 watts et mise à l'enquête du PPA Malley-Viaduc
Réalisation du passage inférieur des Coulisses
Résultats des concours d'architecture Malley-Gare.*

Quelques chiffres

- 250'000 m² de nouvelle surface de plancher
- 4'000 nouveaux habitants et emplois
- 1'000 nouveaux logements
- 1.0 milliard CHF d'investissement public-privé
- 1 programme communal commun (école, garderie, APEMS, maison de quartier)
- 1 parc urbain
- de nombreux espaces publics

Objectifs

- Créer un nouveau centre urbain durable et de qualité
- Produire une mixité fonctionnelle, sociale et typologique de logements et d'activités
- Créer des espaces publics adaptés à la densité et préservant l'identité du lieu
- Créer un réseau de mobilité encourageant l'utilisation des transports publics
- Réaliser un quartier 2000 watts avec des bâtiments autonomes et écologiques
- Promouvoir la qualité, la diversité et la cohérence architecturale
- Partager la maîtrise d'ouvrage et le financement des équipements publics

D'où la nécessité d'établir une convention entre les communes territoriales et les propriétaires.

L'objectif de cette convention est de piloter et gérer de manière efficace, solidaire et cohérente la transformation du périmètre en un nouveau centre urbain.

La mission est de mettre en œuvre la vision de développement urbain et les accords conclus, gérer les projets intercommunaux et accompagner le développement et la réalisation des projets immobiliers, de coordonner la communication, la participation, l'animation et la vie de quartier.

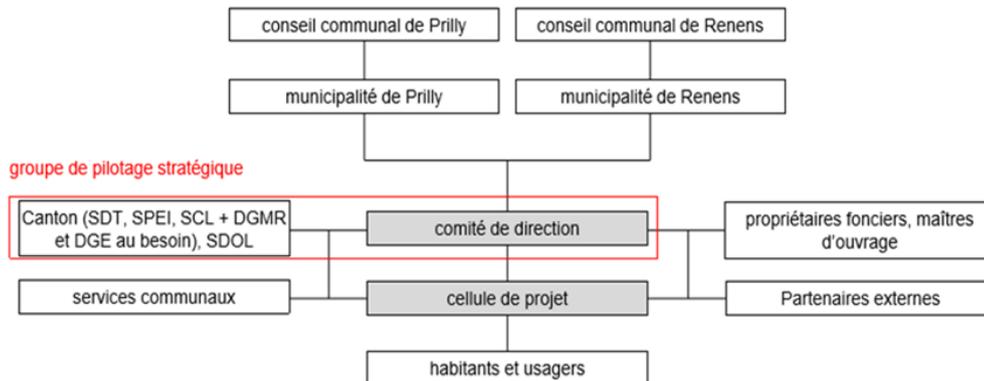
*Les communes de Prilly et Renens ont donc créé une structure intercommunale pour superviser et accompagner le développement de Malley ainsi que pour gérer les projets d'équipements confiés aux communes : la **Fabrique de Malley** qui doit permettre aux communes de disposer d'une équipe de spécialistes dédiée à la réalisation de ce site stratégique de l'agglomération Lausanne-Morges afin qu'il se transforme en un quartier emblématique.*

2. La Fabrique de Malley

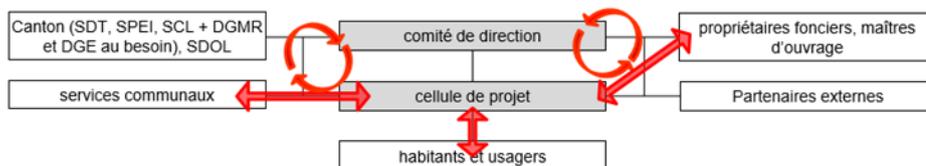
Est une cellule de projet dédiée à la coordination du projet, à l'interface entre les deux communes, pour les deux communes et avec les services des deux communes

Fabrique de Malley : une structure de gestion intercommunale dédiée au projet

→ Via préavis intercommunal 25-2018



Fabrique de Malley : coordinations nécessaires



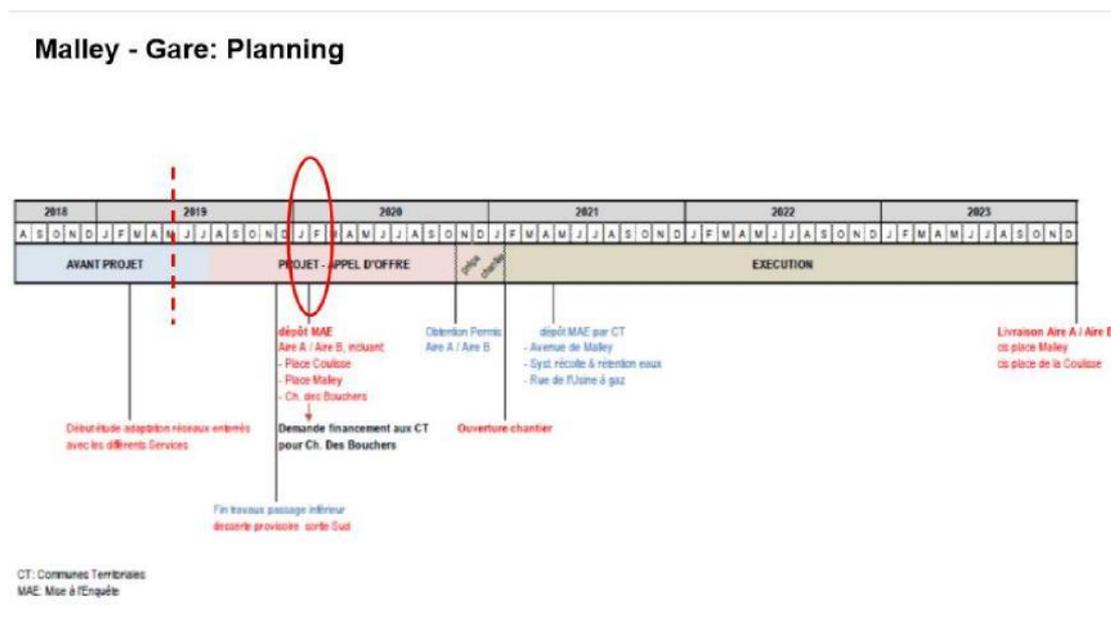
a) Projets sous pilotage direct (selon préavis)

- Avenue de Malley et Rue de l'Usine à Gaz
- Système de récolte et rétention des eaux pluviales
- Parc du Gazomètre
- Complexe scolaire, garderie et maison de quartier (Attention: uniquement jusqu'au concours)

b) Projets dont la maîtrise d'ouvrage n'est pas gérée par la Fabrique

- Requalification de l'Avenue du Chablais (Villes de Prilly et Lausanne)
- Chemin des Bouchers (CFF Immobilier)
- Place de la Coulisse (CFF Immobilier)
- Place de Malley (CFF Immobilier)
- Autres espaces publics compris dans le périmètre Malley-Gazomètre (Ville de Lausanne, en tant que propriétaire privé)

- c) *Ressources humaines de la cellule de projet : à la suite du départ de N. Wisnia, Chef de projet de Malley fin 2018, G. Cabessa prend en charge la direction des projets pour le Passage inférieur des Coulisses, jusqu'à fin 2019. Au 1.01.2019 entre en fonction M Etienne Räss en tant que directeur. Sont également engagés deux chef-fes de projet (un ingénieur civil et une architecte) et un-e secrétaire, qui arriveront entre août et septembre 2019.*
- d) *Une gouvernance adaptée à la structure et aux enjeux est mise en place: Séances du Comité Directeur (CODIR): 10 x /an, Séance du GPS prévu au rythme 3-4 x /an, la première séance a eu lieu fin juin 2019. Selon les sujets et les thématiques, extension de la cellule de projet aux chef-fes de services concerné-es (et/ou chef-fes de projet).*
- e) *Enjeux :*
Intentions des communes et cahier des charges : Intentions urbanistiques à préciser et à confronter avec la faisabilité technique ainsi que Intégration de futurs usagers-habitants (participation, co-construction, ...)
- f) *Maîtrise du planning :*
Planning de CFF Immobilier vs. avancement de la Fabrique et des communes
Avancement différencié des projets entre Malley-Gare et Malley-Gazomètre
- g) *Coordination des intervenants : Nombreux intervenants avec intérêts pas forcément convergents*



Plannings intentionnels pour la suite

- 2019 *Approbation du PPA Viaduc, inauguration du passage inférieur des Coulisses, inauguration de la patinoire mise à l'enquête PQ Malley-Gazomètre*
- 2020 *JOJ, mondiaux de hockey, mondiaux de pétanque mise à l'enquête bâtiments et places publiques Malley-Gare mise à l'enquête Avenue de Malley et Rue de l'Usine-à-gaz concours PPA Viaduc.*
- 2021 : *Chantiers Malley-Gare, mise à l'enquête bâtiments et places publiques Viaduc, approbation PQ Malley-Gazomètre, concours équipements communautaires.*

2023 : Projets espaces publics Malley-Gazomètre, etc. "

2023-24 : Livraison des premiers bâtiments Malley-Gare

2024-25 : Livraison des premiers bâtiments Viaduc

2026-27 : Livraison des premiers bâtiments Malley-Gazomètre

S'ensuivent une présentation de photos, plans, projections du centre sportif, des secteurs gare des communes de Renens et Prilly, de l'avenue de Malley et de la rue de l'Usine-à-gaz, la requalification de l'Avenue du Chablais, Système de récolte et gestion des eaux pluviales et enfin la coordination des réseaux techniques

Discussion

1. Les terrains sont-ils pollués ? contaminés ?

Le site est sous surveillance, le Canton demande qu'une investigation technique complémentaire soit exécutée par un bureau spécialisé qui procédera par sondages. La direction générale de l'Environnement du Canton de Vaud se prononcera ensuite sur un éventuel assainissement du site, processus long et coûteux ; comme l'enjeu est important et que l'assainissement est de toute façon nécessaire, la ville de Lausanne, qui était autrefois propriétaire de l'Usine à gaz, en est responsable et doit se donner les moyens.

Les élus seront de toute façon informés dans le cadre du plan de quartier et lors de l'étape de la délivrance du permis de construire.

- Les expertises sont-elles accessibles au public ? Non car il s'agit d'études demandées par des propriétaires privés ; cependant la mise à l'enquête sera publique et les propriétaires doivent amener des preuves de la maîtrise de la pollution.

- Les polluants, comme les résidus de gaz et les métaux lourds, devront être évacués et traités selon les filières appropriées.

2. Gestion des eaux pluviales : celles-ci migrent-elles au lac ?

Le site est apparemment une cuvette naturelle et les eaux souterraines qui seraient polluées resteraient en place. L'investigation technique complémentaire doit clarifier ce point. Concernant les eaux pluviales (eaux claires de pluie), il est prévu de mettre en place un système de gestion de ces eaux pour les évacuer via le réseau des eaux claires, sans infiltration dans le sol du quartier.

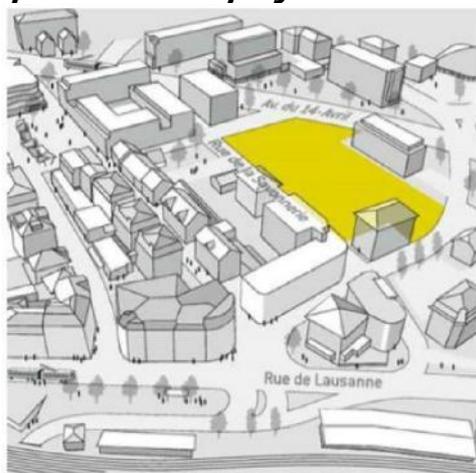
3. Question sur le pilotage ?

Dans le préavis N° 25-201, la Commune de Renens a voté pour la faisabilité de l'étude et la mise en place d'un concours. De nouveaux préavis intercommunaux suivront concernant les différents crédits de construction, même si la construction doit s'effectuer sur la Commune de Renens car ce projet profite aux deux communes.

II. Îlot de la Savonnerie : le programme du concours d'architecture

1. Situation, démarche participative et prémices d'un programme

Les périmètres du projet

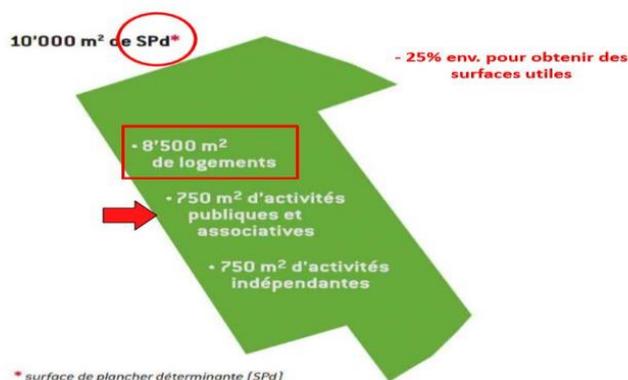


Savonnerie



Renens Centre

Le terrain



Dates clés :

- | | |
|---------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------|
| 1983 : | Acquisition de la parcelle par la Commune de Renens |
| 2003 : | Études marketing urbain |
| 2007-2011 : | Requalification de la Place du Marché |
| 2014 : | étude faisabilité |
| 2015 (septembre) | adoption du préavis N° 76-2015 par le Conseil communal |
| 2016 (printemps) | démolition des bâtiments de la rue de l'Avenir 5-7 |
| 2017 (printemps) | aménagement provisoire des parcelles en potager urbain, fitness urbain et zone de détente |
| 2017 (octobre) | Atelier participatif du FAR : une maison des associations à Renens, pour quels besoins ? |
| 2018 (janvier-mars) | démarche participative îlot de la Savonnerie |

2019 (février-mars) approbation du règlement, du programme et lancement du concours d'architecture

La démarche participative a eu lieu entre janvier et mars. Elle a consisté en une soirée de lancement, de stand d'information sur la Place du Marché, d'ateliers de travail et d'une soirée de restitution. Au cours desquels un questionnaire était distribué.

Résultats de la démarche et engagement de la Municipalité

0. durabilité

Le projet sera de forte qualité urbaine et architecturale et exemplaire sur le plan du développement durable.

1. densité

Le projet comprendra environ 10'000 m² SPd* pour une densité bâtie de 1,7. Le bâti occupera environ 2/5 de la surface de la parcelle.

2. programme

Le projet comprendra environ 8'500 m² SPd de logements, 750 m² SPd d'activités indépendantes, 750 m² SPd d'activités associatives, 100 m² de dépôt communal (hors SPd).

3. logement

La mixité est privilégiée, les logements seront de toutes les catégories (logements à loyers abordables LLA, en propriété par étage PPE, subventionnés) et de typologies variées et innovantes (nombre de pièces, types ...)

4. activités indépendantes

Le choix des usagers et exploitants de ces surfaces sera pris en accord avec la Municipalité, qui pourra notamment exclure une activité que la démarche participative aura défini comme assez présente dans le quartier.

5. activités associatives

La typologie des activités associatives et le choix des usagers feront l'objet d'un processus ciblé qui permettra de préciser les besoins spécifiques et de vérifier la cohérence de l'ensemble.

6. espaces publics et extérieurs

Les rues adjacentes seront intégrées à la réflexion du projet et aménagées en cohérence avec l'îlot. Les aménagements extérieurs seront reliés au réseau des espaces existants, ouverts au public et largement plantés.

7. concours d'architecture

Une majorité d'architectes siègera dans le jury du concours d'architecture; la population y sera associée selon des modalités à préciser pour respecter une procédure juste, équitable, économique et efficiente.

8. investisseur

L'investisseur sera un maître d'ouvrage d'utilité publique. La procédure de sélection se déroulera après le concours d'architecture. Il peut y avoir plus d'un investisseur.

9. groupe de suivi

Les modalités des procédures pour trouver l'investisseur, le projet d'architecture et les usagers des activités associatives seront précisées ultérieurement. Un groupe de suivi, composé de personnes ayant participé à la démarche participative sur la Savonnerie, sera intégré à ces trois processus.

Prémices du programme :

L'îlot de la Savonnerie est un tiers-lieu ; c'est un quartier situé au centre de Renens proche de différentes associations, de la Fraternité, de l'école de Musique de la place du Marché, de l'Ecole de musique, du GRAM de l'Avivo, du CRA de la Ludothèque.

Pour pouvoir s'inspirer sur la vie d'un tel tiers-lieu des visites de coopératives d'habitations et de médiathèques ont été effectuées à Zürich, à Lausanne (Faverges) à Sion et à Paris.

2. Le programme

Le concours d'architecture

Le document de synthèse de la démarche participative fera partie intégrante du cahier des charges du concours. Cette procédure est largement décrite et encadrée par la norme SIA 142.

Un bureau d'assistance au maître d'ouvrage (BAMO) aide à la préparation et à l'organisation du concours en application des dispositions du règlement.

Le concours a suscité beaucoup d'intérêt de la part des bureaux d'architectes, 60 projets ont été déposés.

a) Programme de répartition des surfaces (prévu : 190-200 habitants)

| Affectation | Surface de plancher déterminante (SPd) selon SIA 421 | Typologies LLA (75%*) | | | Typologies alternatives (25%*) |
|-------------------------------------|------------------------------------------------------|-----------------------|----------|----------|--------------------------------|
| | | 3 pièces | 4 pièces | 5 pièces | |
| Logements | 7'500 | 35%* | 30%* | 10%* | 25%* |
| Activités publiques et associatives | 750 | | | | |
| Activités indépendantes | 750 | | | | |
| Total | 9'000 | | | | |

Fig. 6 : répartition des surfaces par type d'affectation

* les pourcentages sont exprimés en surfaces de logements (SPd)

b) Programme tiers-lieu

Partage des surfaces

| Type de lieu | Détails |
|--------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Entrée /hall/cour intérieure | Avec des boîtes-aux-lettres pour les associations |
| Espace polyvalent | Comprenant des espaces pour la lecture et accueillant les activités d'une ludothèque dont le stock de jeux pourra être entreposé ailleurs (par exemple en sous-sol, etc.) |
| Café/bar | En lien direct ou faisant partie d'un "tout" avec l'espace polyvalent |
| Cuisine | En lien direct avec le café/bar |
| Salles de réunion | Minimum 2 avec la possibilité de s'isoler en petits groupes |
| Sanitaires | |
| Stockage pour les associations | Casiers individuels (par association) ; localisation à trouver en fonction du projet |
| Bureaux | Minimum 2 |
| Locaux techniques/régie | |
| Loge + rangement | Rangements pour des objets plus grands, à partager entre les associations |

c) Programme – stationnement

Calcul du nombre de places selon la norme VSS qui tient compte du nombre de logements et des différentes activités indépendantes, publiques et associatives et Part de mobilité douce dans l'ensemble de la génération du trafic de personnes 50% et Fréquence des transports publics pondérée selon la desserte des habitants pendant la période d'exploitation déterminante : > 4 par heure

Vélo : 262 places

Voitures : 82 pour les logements (190 à 200 habitants), 60 pour les autres activités y compris les places visiteurs

Groupe de suivi (GS)

Le GS a été mis en place lors de la démarche participative

Il est composé de 10-15 citoyens-ne-s issu-e-s de diverses instances :

- Partis : FR, PS, les Verts, PLR, UDC*
- Président du conseil de la Paroisse St-François d'Assise de Renens*
- Les Semailles : École de pédagogie spécialisée pour élèves d'âge scolaire avec un handicap mental*
- Forum des Associations de Renens (FAR)*
- Bibliothèque Globlivres*
- Association DONA : Lieu de rencontre, mère-enfants*
- Habitant-e-s*
- Parlement des jeunes.*

Lors de l'expertise des projets il fonctionnera comme expert-conseil citoyen, il secondera le jury dans l'analyse des projets du concours et désignera 2 porte-paroles pour restituer leur expertise citoyenne.

Planning du concours d'architecture 2019

22 février : séance approbation règlement-programme

15 mars : lancement du concours

8 juillet : rendu des projets des architectes (22 juillet/maquettes)

19-23 août : 1^{ère} session jury et sélection des projets retenus pour le 2^{ème} étape

9-13 septembre : 2^{ème} session jury

7 octobre : proclamation des résultats

8-18 octobre : exposition

Calendrier intentionnel du projet

2019 Vernissage de l'exposition du concours (octobre) - Sélection de l'investisseur (décembre). Négociation du droit distinct et permanent de superficie (DDP) et préavis.

2020 Dépôt de la demande d'autorisation de construire (novembre 2020).

2021 Début des travaux (mai).

2023 Fin des travaux (printemps).

Le mandat à l'issue du concours

- Implication de la Municipalité et du CC*
- Appel d'offre à investisseur(s) : le/les investisseur-s seront choisis une fois le projet issu du concours connu. Cela permet d'assurer à la Ville de Renens d'intégrer au projet les conditions et critères issus de la démarche participative. Mais en tant que futur propriétaire*

du ou des bâtiments, l'investisseur sera par la suite impliqué dans le projet d'architecture. Les investisseurs seront sélectionnés pour leur capacité à réaliser et à exploiter durablement le projet dans le cadre imposé par la Municipalité. Comme pour le concours d'architecture, la sélection d'investisseurs nécessite de fixer de nombreux aspects très techniques (financement, garanties, conditions du droit de superficie, aspects juridiques, etc.). Le groupe de suivi de la démarche participative sera intégré à la procédure de sélection de l'investisseur.

Questions et remarques :

- *Combien de personnes habitaient autrefois l'îlot de la Savonnerie ? 50 personnes ; il en est prévu environ 200 dans le projet.*
- *Les investisseurs ne font pas partie du jury, ils viennent après les résultats*
- *Les bâtiments faisant partie de l'Église catholique sont en mauvais état, ils constituent une verrue dans le projet ! Ces bâtiments seront conservés et rénovés, voire agrandis. Le projet en a tenu compte*
- *Quels seront les prix à la location de ces logements, seront-ils abordables au vu de la L3PL? – CHF 250.- par m² et par an, ce qui est dans la fourchette.*

Pour aller plus loin :

http://www.renens.ch/docuploads/renens_en_mouvement/savonnerie/Savonnerie-Synthese-objectifs_07-2018.pdf

III. Fonctionnement de la CUAT

J'en ai terminé avec ces exposés mais je souhaiterais souligner un point de fonctionnement de la CUAT. Lors de la dernière séance, de nombreuses personnes étaient absentes, sur 13 commissaires nous n'étions que 5, certains étaient excusés, d'autre pas. Ceci est regrettable parce que des informations importantes nous été communiquées, même s'il n'y a pas de prise de décision. Toutefois, s'il y avait dû avoir une prise de décision, le quorum n'aurait pas été atteint.

Finalement, je vous informe que Mme Verena Berseth sera la Présidente de la CUAT pour l'année de législature 2019-2020.

Merci de votre attention.

M. le Président remercie Mme Anne Cherbuin et ouvre la discussion. La parole n'étant pas demandée, ce point de l'ordre du jour est clos.

8. Communications éventuelles de la Commission régionale et intercommunale (CRI) et rapport(s) éventuel(s) des membres de conseils intercommunaux – art. 41 du Règlement du Conseil communal

M. Pascal Golay, Président de la CRI jusqu'au 30 juin 2019, informe qu'il n'a pas de communication.

Nonobstant, M. le Président ouvre la discussion. La parole n'étant pas demandée, ce point de l'ordre du jour est clos.

9. Changement de la composition des commissions permanentes et des commissions intercommunales

M. le Président communique les changements suivants :

Commission ORPC - Organisation régionale de la protection civile (Commission municipale)

Les Verts

M. Jonas Kocher est désigné délégué en remplacement de M. Philippe Hertig.

Commission de gestion

Les Verts

Mme Laurence Plattner est désignée membre en remplacement de M. Philippe Hertig.

PLR

M. Pascal Waeber est désigné membre en remplacement de M. Julien Ochsner.

Groupe de concertation politique sur le Plan directeur intercommunal de l'Ouest lausannois PDi

Les Verts

- *Mme Anne Cherbuin est désignée déléguée en remplacement de M. Philippe Hertig.*
- *M. Nuredin Avdyli est désigné suppléant en remplacement de Mme Anne Cherbuin.*

Commission régionale et intercommunale CRI

Les Verts

M. Jonas Kocher devient membre en remplacement de M. Philippe Hertig.

Présidence

La Présidence pour l'année de législature 2019-2020 sera assurée par M. Jonas Kocher, Les Verts.

Association de communes de la région lausannoise pour la réglementation du service des taxis (Commission municipale)

Les Verts

Mme Nathalie Jaccard est désignée suppléante en remplacement de M. Philippe Hertig.

Commission d'Urbanisme et d'aménagement du territoire (CUAT)

Présidence

La Présidence pour l'année de législature 2019-2020 sera assurée par Mme Verena Berseth, Fourmi rouge.

M. le Président ouvre la discussion. La parole n'étant pas demandée, ce point de l'ordre du jour est clos.

10. Rapport de commission – Postulat Nathalie Jaccard - « Plastique-tac-tic-tac...ton temps est compté »

M. le Président prie Mme Frédérique Beauvois, Présidente-rapporteuse de la Commission, de se rendre à la table des rapporteurs afin de donner lecture de son rapport.

- **Mme Frédérique Beauvois**, Président-rapporteur de la Commission

La Commission composée de Verena Berseth, Alain de Col, Jean-Marc Dupuis, Elodie Golaz Grilli, Nicole Haas-Torriani, Jonas Kocher, Ali Korkmaz et Frédérique Beauvois (présidente-rapporteuse) s'est réunie le 27 juin 2019 de 22h à 22h10.

La Municipalité était représentée par M. le Syndic Jean-François Clément.

Discussion

L'ensemble des commissaires est d'accord de proposer le transfert de ce postulat à la Municipalité. Un commissaire souhaite toutefois que la réponse de cette dernière ne porte pas simplement sur une interdiction mais aille un peu plus loin dans la réflexion. La pollution due au plastique relève davantage de négligences humaines, et ce sont donc ces dernières qui doivent être combattues plutôt qu'une interdiction pure et simple du matériau. Ce même commissaire regrette également l'abandon du tri et de la filière de recyclage des plastiques nous.

Vote

C'est par conséquent à sept voix et une abstention que la Commission propose la transmission de ce postulat à la Municipalité.

M. le Président ouvre la discussion.

- **M. Stéphane Montabert, UDC**

A titre de préambule, je partage l'opinion répandue au sein de ce Conseil ; cette commission d'examen de postulat a été une plaisanterie.

Expédiée en fin de séance du Conseil communal du mois de juin, 10 minutes debout pour ne rien dire. Comment espérer mieux, alors que personne n'a pu se préparer ? La Présidente de la Commission porte une responsabilité dans l'organisation de cette non-commission. Mais le but n'est pas de donner à cet événement plus d'importance qu'il n'en mérite. Qu'à cela ne tienne. Si une commission tronquée n'a pas pu permettre au débat d'avoir lieu, nous ferons celui-ci ce soir devant le plénum.

Je commence donc par poser quelques questions à la Municipalité.

Pour commencer j'aimerais que la Municipalité s'exprime sur la question fondamentale : la viabilité de l'interdiction demandée par ce postulat. Est-ce que l'interdiction du commerce de plastique à usage unique sur la Commune est légalement faisable selon la réglementation de la Police du commerce ou de n'importe quel règlement qu'elle puisse invoquer le cas échéant ? En d'autres termes, est-ce que la Municipalité peut interdire le commerce des plastiques à usage unique sur la Commune ?

- **M. Jean-François Clément, Syndic**

Nous pouvons agir dans le champ des structures et des activités qui sont de notre propre autorité. S'agissant du commerce sur le reste de la Commune, nous pouvons avoir des préconisations, des incitations et des invitations à moins recourir au plastique. Nous pouvons tenter d'introduire ceci dans notre Administration et dans les sociétés, structures et associations dans lesquelles nous sommes partenaires

- **M. Stéphane Montabert, UDC**

Je n'ai pas de problème avec cela, mais en termes d'interdiction pour le commerce, c'est donc non ?

- **M. Jean-François Clément, Syndic**

Nous n'avons pas, à ma connaissance, aujourd'hui autorité d'interdire le commerce à Renens de plastique. Par contre, nous pouvons amorcer une démarche incitative pour que les différents commerces, qui eux en vendent ou en utilisent, les réduisent. C'est une incitation, ce n'est pas une contrainte ni une obligation.

- **M. Stéphane Montabert, UDC**

Je vous remercie.

La postulante explique que la Banque mondiale affirme que le volume des déchets va augmenter de 70% d'ici 2050. J'aimerais savoir si ces chiffres reposent sur une évaluation des déchets en Suisse ? Et ensuite, l'étude précitée précise « si rien est fait ». Pourquoi est-ce que la postulante pense-t-elle que rien n'est fait en matière de collecte, de recyclage et de gestion des déchets en Suisse, respectivement dans la Commune de Renens ?

La parole n'étant plus demandée, M. le Président clôt la discussion et soumet aux membres du Conseil communal la prise en considération du postulat et sa transmission à la Municipalité pour étude et rapport.

C'EST A LA MAJORITÉ (3 VOIX CONTRE ET 2 ABSTENTIONS) QUE LE POSTULAT EST TRANSMIS A LA MUNICIPALITE POUR ETUDE ET RAPPORT

M. le Président remercie Mme Frédérique Beauvois ainsi que les membres de la Commission pour leur travail et passe au point suivant de l'ordre du jour.

11. Rapport de commission – Préavis intercommunal N° 28-2018 – Nouveaux statuts de l'Association Intercommunale de l'Organisation régionale de la protection civile du district de l'Ouest lausannois (ORPC-ROL)

M. le Président prie Mme Anne Cherbuin, Présidente-rapporteuse de la Commission, de se rendre à la table des rapporteurs afin de donner lecture de son rapport.

- **Mme Anne Cherbuin, Présidente-rapporteuse de la Commission**

Les commissaires des 8 communes adhérant à l'Association (Bussigny, Crissier, Renens, Villars-Ste-Croix, St-Sulpice, Ecublens, Chavannes-près-Renens et Prilly) se sont réunis le 14 juin 2018 pour étudier l'avant-projet de ces nouveaux statuts.

Etaient présents également les représentants du Comité Directeur de l'ORPC-ROL :

- *M. Marcel Panzera, Municipal, St-Sulpice*
- *M. Denis Lang, Secrétaire municipal, Crissier, auteur du projet*
- *Mme V. Bruchez, Boursière Crissier*
- *M. Jean-Pierre Aeby, Municipal, Bussigny*
- *M. Michel Farine, Municipal, Ecublens*
- *Mme Isabelle Steiner, Municipale, Chavannes-près-Renens*
- *Mme Nicole Cattano, Municipale, Villars-Ste-Croix*
- *M. Olivier Golaz, Municipal, Renens*
- *M. Michel Pellegrinelli, Municipal, Prilly*
- *Ainsi que le Lt-col. Pierre Anaheim, Commandant opérationnel du bataillon ORPC*

La Commission de Renens était composée de :

- *Mme Martha Bejarano*
- *M. Pascal Golay*
- *M. Ali Kilinc*
- *M. Jean-Marc Cudrig*
- *M. Richard Neal*
- *Mme Anne Cherbuin (présidente-rapporteuse)*

Présent lors des discussions: M. Olivier Golaz, Municipal faisant partie du CODIR de l'ORPC-ROL

Excusé: M. Dylan Montefusco

Absent: M. Walter Siegrist

Contexte

Les statuts actuels de l'ORPC-ROL et le Règlement du Conseil Intercommunal (Assemblée régionale) datent de 2004. Le 21 mars 2007, le Conseiller d'Etat en charge de la Protection Civile a lancé le projet de modification de la Loi sur la Protection Civile. Un nouveau découpage territorial de la région lausannoise a débouché sur l'intégration, dès 2012, de la commune de Prilly dans l'ORPC-ROL, qui compte désormais les huit communes de l'Ouest lausannois.

La Loi sur les Communes (LC), notamment l'article 113 et la Loi sur l'exercice des droits politiques (LEDP), ont été adaptées. En conséquence, ces diverses modifications mènent à une mise à jour des statuts de l'Organisation ainsi que du Règlement du Conseil Intercommunal.

De plus, est intervenue la demande du Service de la Sécurité Civile et Militaire (SSCM).

Cette consultation s'inscrit dans un processus de création d'une association intercommunale (validation des statuts).

Déroulement du processus

- 1. Remise du projet de statuts par le CODIR à chaque Municipalité. Celle-ci le soumet au Bureau de son Conseil communal qui doit désigner sa propre commission d'ici fin mai. La commission désignée doit se déterminer et adresser un rapport à la Municipalité, qui le transmet au CODIR pour au plus tard le **mardi 21 août 2018**;*
- 2. La Municipalité de chaque commune informe sa commission des suites données à ses prises de position dans le cadre du processus d'adoption du projet par les Municipalités;*
- 3. Elaboration du projet final par le CODIR (en tenant compte des huit rapports);*
- 4. Soumission pour validation du projet final au SCL – Affaires juridiques;*

5. Rédaction d'un préavis par chaque Municipalité, qui le transmet à une commission ad hoc nommée dans chaque commune. Vu que le projet définitif ne peut être amendé, la commission peut conclure à l'acceptation ou au rejet du préavis;
6. Rédaction d'un préavis par le CODIR, qui le transmet à une commission ad hoc de l'Assemblée régionale. Vu que le projet définitif ne peut être amendé, la commission peut conclure à l'acceptation ou au rejet du préavis;
7. Vote sur les statuts dans chaque Conseil;
8. Vote sur les statuts et sur le nouveau Règlement du Conseil Intercommunal par l'Assemblée régionale;
9. Soumission pour approbation de la décision (texte définitif) au Conseil d'Etat, qui se charge de la publication dans la FAO. Cela fait partir les délais légaux pour l'éventuel dépôt d'une demande de référendum (le texte définitif est remis au SCL, il se charge de la procédure d'approbation).

Présentation résumée par M. Denis Lang

Résumé des principales modifications :

- Ajout de la commune de Prilly
- Adaptation de diverses formulations d'articles en conformité avec la LC - Loi sur les communes, la LEDP – Loi sur l'exercice des droits politiques et la LVLPCi –Loi cantonale d'exécution de la légalisation fédérale sur la protection civile
- Remplacement de la mention 'Assemblée Régionale' par 'Conseil Intercommunal'.

Le projet reprend les articles des statuts 2004 modifiés avec les statuts actuels d'une organisation régionale d'une autre région vaudoise.

Projet sera soumis et pré-validé par les juristes du SCL–Service des communes.

Ces modifications n'auront pas d'impact financier.

Articles concernés :

- Art. 9 -Composition : un délégué par tranche de 2500 hab. (sans changement). Ajout de la mention d'un suppléant par commune
- Art. 11 - Bureau du CI –Ajout de scrutateurs
- Art. 12 -Deux séances du CI par année
- Art. 16 -Ajout de la mention du huis clos
- Art. 18 -CODIR - 8 membres
- Art. 24 –COGEFI – 8 membres et 8 suppléants
- Art. 27, 31 & 32 – Réf. Loi sur les Communes et Règlement sur la comptabilité des communes
- Art. 6, 7, 38, 39, 41 –Ajout durée, adhésion et prestations

Question des commissaires en assemblée générale

Un commissaire de Renens demande pourquoi ce sont des commissions ad-hoc qui sont convoquées pour le changement des statuts alors que les statuts actuellement en vigueur déclarent que c'est la commission intercommunale qui en est responsable.

M. Lang répond que c'est exact, mais que la loi cantonale a changé il y a quelques années et la manière de faire est maintenant celle qu'il a présentée. Les anciens statuts auraient dû être changés depuis longtemps pour correspondre à la loi.

Remarque et éclaircissement des commissaires de Renens

- *Il est souhaitable de remplacer aux art. 18 et 24: 8 membres par 1 membre par commune*
- *Les membres du conseil ne sont pas élus, mais ratifiés*
- *Les membres du conseil sont les municipaux chargés de la sécurité publique. Ex. M. Golaz a dans son dicastère PoOuest, ORPC, le SDIS*
- *Art. 5: personnalité morale = personnalité juridique*
- *Art. 18: il faut utiliser plutôt ratifié qu'élu*
- *Art. 19: le président de Conseil Intercommunal est nommé par le conseil pour un an. Il y a un tournus parmi les membres, c'est le vice-président qui le remplace*
- *L'organisation de ce conseil se calque sur l'organisation communale; un exécutif: le CODIR et un législatif: le CI*

Détermination de la Commission

Globalement il n'y a pas grand-chose à modifier si ce n'est l'adhésion de Prilly en 2012; les modifications auraient dû être faites plus tôt. Les remarques précédentes sont des points de détail.

Validation de la convention

Vu le peu de modifications survenues après la procédure consultative, la commission a décidé de ne pas se rencontrer une nouvelle fois et vous recommande d'accepter le préavis tel que présenté dans sa version finale.

19 août 2019

Suite du processus

Comme précisé au point 2 du processus, les Municipalités de chaque commune ont informé l'Assemblée générale que leurs commissions ont pris position et que lors de la séance du Comité directeur du 7 février 2019 certains points n'ont pas été validés. Comme il n'est pas possible d'amender un tel préavis (Art. 113 de la Loi sur les Communes) cela équivaut à un refus dudit préavis.

Une deuxième mouture a donc été élaborée avec quelques modifications adoptées en séance de l'Association Intercommunale du 14 mai 2019 afin que certaines formulations soient conformes à la LPC (Loi sur la Protection Civile). À savoir :

- *Remplacer « Comité directeur » par « Comité de Direction »*
- *Remplacer « Assemblée régionale » par « Conseil intercommunal »*

La Commission de Renens s'est donc réunie le 19 août 2019 pour revoir le préavis intercommunal N° 28-2018 modifié.

Étaient présents :

- *M. Olivier Golaz, Municipal faisant partie du CODIR de l'ORPC-ROL*
- *M. Denis Lang, Secrétaire du CODIR de l'ORPC, auteur du projet.*

Les commissaires :

- Mme Martha Bejarano
- M. François Delaquis
- M. Pascal Golay
- M. Mehmet Korkmaz
- M. Francesco Munafo
- M. Dylan Montefusco
- M. Richard Neal
- Mme Anne Cherbuin (présidente-rapporteuse)

M. Lang rappelle les points suivants :

- *Le plafond du nombre de commissaires siégeant au Conseil Intercommunal a été plafonné à 12 par commune afin de ne pas péjorer les petites communes.*
- *Si à nouveau une commune refusait cette nouvelle mouture il faudrait recommencer les processus de consultation à zéro ! Or les services juridiques du Conseil d'État (SCL) et du Service de Sécurité Civile et Militaire (SSCM) ont donné un avis positif. Les Municipalités et les Conseils communaux ne devraient pas attaquer ce nouveau règlement. S'il est accepté, il sera envoyé au Conseil d'État et le processus devrait être finalisé avant la fin de l'année. Il est donc préférable d'émettre des vœux.*
- *Si une commune devait ne pas accepter les statuts tels que présentés actuellement devrait-elle se justifier ? Argumenter sa décision ? Réponse : elles ne sont pas tenues de se justifier, mais les PV des Conseils communaux sont publics.*
- *Le Comité de direction devrait revoir le statut du personnel professionnel employé à l'ORPC-ROL.*

Remarques et questions des Commissaires :

- *Le principe d'égalité des genres n'est pas clairement exprimé : Il faut mentionner en préambule du règlement que « Toute désignation de personne, de statuts, de fonction ou de profession utilisée dans le présent règlement s'applique indifféremment aux femmes et aux hommes ». (Vœu)*
- *Art 17 : aux attributions ajouter le droit de plaider – Réponse : M. Lang se renseigne à ce sujet.*
- *-Art 17 N° 4 : jusqu'à quel montant le Comité de Direction est compétent en matière de dépenses extrabudgétaires ? – Réponse : le budget doit être respecté à la lettre, sinon il s'agit d'engager un crédit complémentaire et c'est le Conseil intercommunal qui le ratifie ; la Commission de gestion-finances n'a pas la compétence d'engager des dépenses extrabudgétaires (art.24). En cas d'urgence des montants financiers peuvent être engagés avant la décision du Conseil intercommunal. Dans ce cas c'est le Règlement sur la compatibilité des communes qui s'applique.*
- *Art.29 : ressources : le point d) divers est discutabile. L'ORPC est un service public ; il est gênant de pouvoir avoir des recettes provenant de sponsoring et/ou de publicités provenant de fournisseurs, ce qui serait permis si on laisse le point « divers » tel quel.
Réponse : si on supprime le point « divers » les dons ne pourraient pas être acceptés. – Il est proposé de ne pas modifier le point d), mais que le CODIR accepte ce vœu : « l'ORPC n'accepte pas de recettes provenant de la publicité ni provenant du sponsoring ».*

- *Pour quelle raison n'a-t-on pas pris la même clé de répartition que celle de la POL pour déterminer le nombre de conseillers intercommunaux par Commune à l'ORPC cela faciliterait déjà les démarches en cas de fusion ? Pourquoi ne pas avoir fixé les mêmes critères ? Réponse : La question s'est posée, mais il a été décidé de maintenir le statu quo actuel. Toutefois, actuellement les municipaux en charge de la police le sont aussi pour l'ORPC, mais les dicastères des municipaux peuvent changer.*
- *Art. 32 : Fiduciaire : Les associations de communes, sont soumises en termes de révision, au droit supérieur au même titre que les communes et plus précisément aux directives de révision édictées par le Département des institutions. Cette directive détermine au chiffre 2 les seuils en matière de qualification des réviseurs. Ainsi, à titre d'exemple, pour une association de communes qui a un budget de fonctionnement de plus d'1,5 mio., le contrôle doit s'effectuer par un réviseur agréé membre d'EXPERTsuisse ou Fiduciaire Suisse. Dans ce cas, il faut changer de fiduciaire tous les 7 ans.*
- *L'Association Intercommunale de l'Organisation Régionale de la Protection Civile de l'Ouest Lausannois est une association de communes au sens du chapitre XI de la Loi Cantonale sur les communes.*

Délibération et vote

Vœux :

- 1) *« Il faut mentionner en préambule du règlement que « Toute désignation de personne, de statuts, de fonction ou de profession utilisée dans le présent règlement s'applique indifféremment aux femmes et aux hommes » : **oui : 7 ; abstention : 1***
- 2) *Que le futur CODIR édicte une directive comme quoi l'ORPC n'a pas comme source de financement la publicité et le sponsoring. Ce point pouvant venir compléter l'article 29 lors d'une révision statutaire ultérieure. : **oui : 6 ; abstentions : 2***

*Vote général sur l'approbation du nouveau statut : **oui : 7 - abstention : 1***

La Commission recommande de voter oui à l'approbation de ces nouveaux statuts pour donner un signal clair...

Conclusions

- *La Commission recommande de voter oui à l'approbation de ces nouveaux statuts.*

M. le Président ouvre la discussion.

- **M. François Delaquis, PSR**

*Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs,*

Comme cela est mentionné dans le rapport, on peut quand même s'étonner que l'on nous présente encore en 2019 un Règlement qui ne précise pas les règles d'égalité et je trouve vraiment dommage que cela ait passé par toutes les Municipalités de l'Ouest lausannois, les différentes commissions et que c'est peut-être la dernière, celle de Renens, qui doit appuyer sur ce point.

Deuxième remarque par rapport à ce préavis. Comme vous avez pu le voir, nous ne pouvons pas faire d'amendement parce que cela recalerait à nouveau tout le processus avec des

coûts qui seraient importants. Ce n'est pas la première fois qu'à Renens nous avons à nous prononcer en dernier et je pense que par rapport à la taille de notre Commune, il serait bon que la Municipalité essaye de nous soumettre ces préavis en premier afin que les autres communes puissent aussi se prononcer après coup. Nous sommes souvent coincés et nous devons arriver par des vœux qui ont peu d'importance en regard d'un amendement.

Troisième point, nous pouvons aussi s'étonner, mais cela est l'aspect global, qu'il faille recréer un nouveau Conseil intercommunal avec des coûts supplémentaires pour le peu d'activité, que c'est en termes de gestion politique, d'une organisation comme celle de la Protection civile et qu'il n'a pas été possible de penser, comme par exemple sur la Riviera, de directement fusionner notamment avec la Police et probablement les pompiers.

- **Mme Nicole Haas-Torriani, Fourmi rouge**

Bonsoir à tous,

Il semble que tout le monde a reçu ce rapport et que l'on pourrait s'éviter sa lecture complète. Nous avons convenu que le rapporteur doit simplement résumer les décisions principales et les conclusions. Autrement, nous faisons deux fois le travail et puis ceux qui n'ont pas lu le rapport, ma foi c'est de leur faute. Nous nous éviterions ainsi beaucoup de temps perdu, car pour finir nous ne comprenons plus rien.

- **M. Olivier Golaz, Conseiller municipal**

Monsieur le Président,

Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers communaux,

M. François Delaquis c'est vrai, et nous en avons parlé en commission, nous ne pouvons que regretter l'absence d'un paragraphe concernant le principe d'égalité. Je crois que nous allons le mettre dans le règlement, je comprends tout-à-fait votre remarque. C'est vrai que nous ne l'avons pas vu au sein du Comité de direction de l'ORPC et c'est un peu regrettable.

En ce qui concerne la composition du Comité de direction et la fusion qu'il pourrait y avoir avec la POL, les pompiers et la Protection civile, c'est vrai que c'est une remarque pertinente. Cela a été essayé, vous savez qu'il est compliqué de créer une telle association. Je pense qu'avec la Protection civile et la POL nous n'aurions aucun souci et que nous pourrions fédérer cela sans problème, mais ce serait plus compliqué avec les pompiers. Ce que je veux dire quand même c'est que ce sont les mêmes municipaux qui sont au Comité de la POL et de l'ORPC. Voilà ce que je tenais aussi à préciser et je vous remercie.

D'autre part, je souhaiterais communiquer que nous ne sommes pas la dernière commune à se prononcer, nous devons être la deuxième après Chavannes-près-Renens, les six autres communes doivent encore se prononcer.

La parole n'étant plus demandée, M. le Président clôt la discussion et prie Mme Anne Cherbuin de procéder à la lecture des conclusions.

Le Conseil communal de Renens

*Vu le préavis intercommunal N° 28-2018 de la Municipalité du 17 juin 2019,
Oui le rapport de la Commission désignée pour étudier cet objet,
Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,
ADOpte, tels que proposés, les statuts de l'Association Intercommunale de
l'Organisation régionale de la protection civile du district de l'Ouest lausannois.*

C'EST A L'UNANIMITÉ QUE LES CONCLUSIONS DU PRÉAVIS INTERCOMMUNAL N° 28-2018 SONT ACCEPTÉES.

M. le Président remercie Mme Anne Cherbuin ainsi que les membres de la Commission pour leur travail et passe au point suivant de l'ordre du jour.

12. Rapport de commission – Préavis N° 51-2019 – Réponse au postulat de Monsieur Michele Scala intitulé « Adhésion de la Ville de Renens au réseau francophone des villes-amies des aînés » du 1er février 2018

M. le Président prie M. Byron Allauca, Président-rapporteur de la Commission, de se rendre à la table des rapporteurs afin de donner lecture de son rapport.

- **M. Byron Allauca**, Président-rapporteur de la Commission

La commission s'est réunie le lundi 08 juillet 2019 à 18h30 à la salle de conférence du Service Enfance-Cohésion sociale. La séance s'est terminée à 20h00.

Elle était composée de Correia Maria, Joliat Rosana, Rodriguez Mariline, Kocher Jonas, Taaroufi Rachid, De Col Alain, Korkmaz Mehmet et Byron Allauca, président rapporteur.

La Municipalité était représentée par Karine Clerc et Georges Chevallaz, chef de service Enfance - Cohésion sociale.

Présentation de la Municipalité

Suite aux remerciements et salutations d'usage, la parole est donnée aux représentants de la Municipalité. Mme Clerc manifeste qu'il s'agit d'un préavis qui permettra à la Ville de Renens de faire partie du réseau suisse des villes amies des aînés, dans lequel nous pourrions échanger et analyser au sujet des politiques des aînés que chaque ville met en pratique et réaliser des projets et activités conjoints en faveur de cette population. Elle met en avant le fait que ce réseau fait partie de l'union des Villes Suisses, qui est présent à Berne et qui est souvent consulté par les autorités fédérales lors de la mise en place des projets pour les personnes âgées. Cela permet d'attirer l'attention de nos élus fédéraux sur les conséquences des décisions sur ce sujet et leur impact engendrés au niveau local.

L'adhésion à ce Réseau suisse impliquera une dépense annuelle d'environ CHF 2'500.-, sachant que cette somme pourrait être augmentée selon les projets qui découleraient des rencontres et des découvertes réalisées dans ce contexte, et leur éventuelle mise en œuvre.

Dans ce cas de figure et selon leur dimension, ils seront prévus dans le budget annuel communal ou pourront faire l'objet d'un préavis.

Mme Clerc relève qu'au niveau local, Renens fait partie de la commission SENIOR de Lausanne Région, qui est composée actuellement de 27 communes du canton de Vaud. Endroit privilégié pour discuter et analyser les politiques destinées aux seniors et ainsi pouvoir mieux orienter les actions à mener. A Renens, notre politique sur les aînés (14,36 % de la population) est principalement construite en s'appuyant sur un réseau associatif bien actif appelé « le réseau des partenaires aînés de Renens », qui est coordonné par la Ville.

Afin que le tissu associatif de Renens bénéficie de l'expérience de cette plateforme nationale, la Municipale a demandé aux membres de ladite plateforme s'il était possible qu'une participation se fasse avec un membre associatif de la Ville. Cette proposition a été accueillie avec beaucoup d'enthousiasme par les membres des associations renanaises.

Questions

Q : Pourquoi le site du réseau suisse de villes amies des aînés est seulement en allemand ?

R : Il est vrai que pour les francophones cette contrainte existe. Cela peut s'expliquer par le fait que les grandes villes alémaniques mettent beaucoup plus de moyens financiers. Lors de séances il n'y a aucun problème pour les représentants de villes francophones parce que tout est traduit simultanément en français.

Q : Quels sont les frais supplémentaires qu'engendrera l'adhésion de Renens à ce réseau ?

R : En plus de la cotisation annuelle de CHF 2000.- et les CHF 500.- de frais annuels prévus pour le transport et le repas des représentants de Renens, il pourrait y avoir des frais supplémentaires lorsque Renens organise à son tour le congrès annuel des villes amies des aînés et la mise en place d'un projet quelconque.

Q : Quelle est la distinction entre les mots seniors et aînés ?

R : Plusieurs définitions peuvent exister qui correspondent à des âges différents. Le plus souvent le terme senior est utilisé pour des personnes âgées de 55 ans jusqu'à l'âge de la retraite. Sont considérées comme aînées les personnes dès l'âge de la retraite. Donc les projets et programmes développés par le réseau des villes amies des aînés sont destinés aux personnes de plus de 64/65 ans.

Q : Est-ce que les futurs projets pour les aînés pourraient être faits dans des langues différentes ? Nous serons confrontés, de plus en plus, à la problématique des résidents dans les EMS qui ne parlent pas français.

R : Le fait de faire partie de ce réseau nous permettra de discuter avec les représentants des autres villes qui sont confrontés à la même problématique et peut-être travailler ensemble pour développer des projets innovants. Pour l'instant, nous sommes à l'étape de l'adhésion et nous gardons ces idées, nonobstant, nous devons mettre l'accent bien en amont afin que tous nos futurs retraités sachent parler français.

Q : Est-ce que le contenu des séances sera rapporté au Conseil communal par le représentant de la Ville ?

R : Oui, une communication sera faite lorsqu'il y aura des choses importantes à dire. Dans le cas contraire, nous imaginons faire une petite information sachant qu'il est difficile de rapporter en détail au Conseil communal toutes les activités que nous réalisons.

Q : Serait-il possible que le Président du Conseil communal soit invité aux séances du réseau ?

R : La Commune n'y voit aucun inconvénient. Nous allons poser la question et nous vous tiendrons informés, mais il faut tenir compte que les représentants de la Ville doivent être membres de la Municipalité ou chefs de service (selon règlement ci-joint) afin qu'il y ait une continuité dans le suivi et la mise en place des projets et activités développés par le réseau.

Q : Un commissaire demande à connaître la proportion des personnes qui vivent de manière indépendante et celle qui sont dans un EMS sur les 14,36% de la population des aînés existante à Renens.

R : Sur les 3010 personnes en âge AVS, 155 personnes vivent en EMS, soit environ 5,1% (Statistique du Service de la Population – SPOP au 16 août 2019). Annexe statistiques des 27 communes pour 2017.

Q : Une commissaire désire savoir quelles sont les contraintes si un jour la Ville veut résilier son adhésion au réseau.

R : Aucune contrainte pour quitter le réseau, sauf la cotisation annuelle qui reste due ou n'est pas remboursable.

Q : Pourquoi n'y a-t-il pas à Renens un/une délégué-e pour les personnes âgées sachant que 14,36 % des Renonais sont des aînés.

R : Il est vrai qu'un professionnel dans le domaine pourrait nous aider à mieux diagnostiquer, analyser, structurer et lister les besoins pour cette catégorie de la population. Pour l'instant, nous pensons que ce besoin à Renens ne se fait pas ressentir, grâce au travail réalisé par l'excellent tissu associatif notamment des aînés. Une autre raison est la priorisation des ressources.

Annexe : Règlement du réseau suisse des villes-amies des aînés (édition avril 2018).

Au final, les représentants de la municipalité indiquent que la journée passée au sein de ce réseau, en compagnie du postulant, a été très intéressante et enrichissante. Il faut cependant être conscient que Renens ne possède ni les moyens financiers ni les moyens humains pour réaliser tous les projets provenant de ce réseau. Nous nous efforçons plutôt de maintenir et soutenir le tissu associatif de notre ville.

Pour toutes les personnes intéressées, un certain nombre de documents concernant les études et thématiques sur les personnes âgées sont à disposition à l'adresse suivante :

<https://www.lausanneregion.ch/seniors-intergenerations>

Délibération de la Commission

Suite au tour de table, les commissaires souhaitent adresser le vœu suivant :

Vœu : La commission souhaite que la Municipalité informe le Conseil Communal sur les thématiques traitées et les conclusions adoptées lors des deux séances annuelles organisées par le réseau suisse des villes-amies des aînés.

La Commission, à l'unanimité, propose d'accepter les conclusions du préavis N° 51-2019.

Un vœu ayant été déposé, M. le Président demande à la Municipalité si elle souhaite s'exprimer. Ceci n'étant pas le cas, M. le Président ouvre la discussion.

- **M. Richard Neal, PSR**

Je me permets d'intervenir car je vois qu'il y a une erreur entre les délibérations et les conclusions que nous allons devoir voter. En effet, l'intitulé du postulat Michele Scala est « Adhésion de la Ville de Renens au réseau francophone des villes-amies des aînés » et plus haut dans les délibérations de la Commission il est mentionné les réseaux suisses. Est-ce les réseaux suisses francophones, suisses ou francophones ?

Réponse de Mme Karine Clerc, Conseillère municipale

Mesdames et Messieurs,

Il est vrai que le postulat Michele Scala proposait que la Ville de Renens adhère au réseau francophone des villes-amies des aînés, qui est un réseau international. Lors de la première séance, nous avons discuté des bénéfices ainsi que des coûts d'adhésion à un réseau international et nous avons mis en évidence qu'il existait déjà un réseau actif suisse des Villes amies des aînés. De ce fait, la Commission a pensé qu'il serait beaucoup plus intéressant de participer à un réseau suisse aussi pour une question pratique ; aller dans une capitale européenne pour participer à une journée d'étude coûte très cher et n'aurait dès lors pas toujours été possible. Le postulant a été d'accord de transformer cette proposition en adhérent au réseau suisse.

Est-ce que cette transformation apparaît dans le premier rapport ou est-ce qu'il y a une lacune dans le rapport que nous n'aurions pas vu ? Mais je crois que cette information avait déjà été transmise.

- **M. Byron Allauca, Président-rapporteur de la Commission**

Il est juste que lors de la discussion durant la séance de la commission ad-hoc du présent préavis, nous avons parlé du réseau suisse et non du réseau suisse francophone. Le postulant ayant accepté cette modification.

- **M. Jean-François Clément, Syndic**

L'intitulé du préavis est bien correct.

La parole n'étant plus demandée, M. le Président clôt la discussion et prie M. Byron Allauca de procéder à la lecture des conclusions.

Le Conseil communal de Renens

Vu le préavis N° 51-2019 de la Municipalité du 17 juin 2019,

Oui le rapport de la Commission désignée pour étudier cette affaire,

Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

PREND ACTE du rapport sur la politique des aînés de la Ville de Renens en relation avec l'adhésion de la Ville de Renens au Réseau Suisse des villes-amies des aînés.

ACCEPTTE les charges supplémentaires au budget 2019 inhérentes au présent préavis telles que mentionnées au chapitre 6 des incidences financières.

PREND ACTE que soient portées aux budgets 2020 et suivants les charges d'exploitations pérennes inhérentes au présent préavis telles que mentionnées au chapitre 6 des incidences financières.

DECIDE d'approuver la réponse de la Municipalité au postulat de M. Michele Scala intitulé « Adhésion de la Ville de Renens au réseau francophone des villes-amies des aînés » du 1er février 2018.

C'EST A L'UNANIMITÉ QUE LES CONCLUSIONS DU PRÉAVIS N° 51-2019 SONT ACCEPTÉES.

M. le Président remercie M. Byron Allauca ainsi que les membres de la Commission pour leur travail et passe au point suivant de l'ordre du jour.

13. Rapport de commission – Préavis N° 52-2019 – Collecteur d'eaux claires – Avenue de l'Eglise Catholique

M. le Président prie M. Jonas Kocher, Président-rapporteur de la Commission, de se rendre à la table des rapporteurs afin de donner lecture de son rapport.

- **M. Jonas Kocher**, Président-rapporteur de la Commission

La commission s'est réunie le lundi 1er juillet au CTC. La séance s'est close à 20h15. Elle était composée de BEAUVOIS Frédérique, DE COL Alain, KORKMAZ Mehmet, MARTINELLI Sandra, MUNAFO Francesco, MULOPO Roberto, SZENYAN Simone, et KOCHER Jonas, président-rapporteur. La Municipalité était représentée par Tinetta Maystre et Christophe Sarda, chef de service du Service Travaux.

Préambule

Ce préavis a pour but de soumettre à l'approbation du Conseil communal la construction d'un collecteur d'eaux claires entre les bâtiments N° 1 et 5 sur l'avenue de l'Eglise Catholique, pour la récupération des eaux de chaussée, et de permettre la réalisation de la mise en séparatif des bâtiments du secteur concerné.

Comme le prévoit le Règlement communal sur l'évacuation des eaux, le projet prévoit de construire un collecteur communal d'eaux claires de manière à permettre de raccorder les écoulements de toitures des bâtiments des propriétés privées, de sorte qu'elles soient en système séparatif.



Figure 1 : Zone à assainir dans le présent préavis

Discussion

La Municipalité nous présente schématiquement le projet de prolongement de la mise en séparatif, ainsi que le périmètre du quartier, qui sera mis en séparatif.

La Municipalité accentue le fait qu'il devient nécessaire d'effectuer ces travaux, de manière à ce que toute la zone soit en séparatif, en lien avec le potentiel démarrage du chantier du tram sur l'avenue du 14-Avril. Les propriétaires concernés seront avertis avant le démarrage des travaux afin qu'ils puissent se mettre en conformité si nécessaire.

A la suite de cela, nous avons quelques chiffres à notre disposition concernant le Plan Général d'Evacuation des Eaux (PGEE) de la Ville de Renens. Depuis 2006, la Ville a investi environ 14 millions de francs pour répondre à ce programme.

Les travaux débuteront à fin septembre 2019 au plus tôt, pour une durée d'environ deux mois.

Les travaux seront les suivants :

- *Fouille en tranchée avec une profondeur d'environ 2 mètres pour une longueur de 50 mètres environ ;*
- *Le collecteur d'eaux claires sera composé de tuyaux PVC de Ø 400 mm et Ø 350 mm, l'enrobage sera de type SIA profil 4 (enrobage béton) ;*
- *Création de chambres de visite au droit des changements de pente, de diamètre ou de direction du collecteur.*

Concernant les coûts des travaux, la Municipalité prévoit un montant de CHF 86'600.- TTC, financé par un prélèvement dans le Fonds "Réseau d'évacuation et d'épuration des eaux" et avec récupération de la TVA.

Ce même montant figure au plan des investissements (2018-2022), adopté par la Municipalité le 24 septembre 2018, comme suit : Section 3861 "Réseau évacuation et épuration des eaux", Collecteur EC, compte N° 3861.8074.5010 pour CHF 400'000.- (année 2019), avec le numéro définitif attribué, soit le compte N° 3861.1051.5010. Ce montant de CHF 86'600.- TTC sera amorti en une seule fois par un prélèvement dans le fonds prévu à cet effet.

Le plan d'investissement prévoyait un montant pour la réalisation de deux nouveaux collecteurs (EU/EC) et également les honoraires d'ingénieurs pour l'étude et la réalisation de ceux-ci. Après analyse des contrôles TV, il s'est avéré que la nécessité de changer ces deux collecteurs devenait caduque. Seul le prolongement du collecteur d'eaux claires est nécessaire et l'étude a été menée en interne.

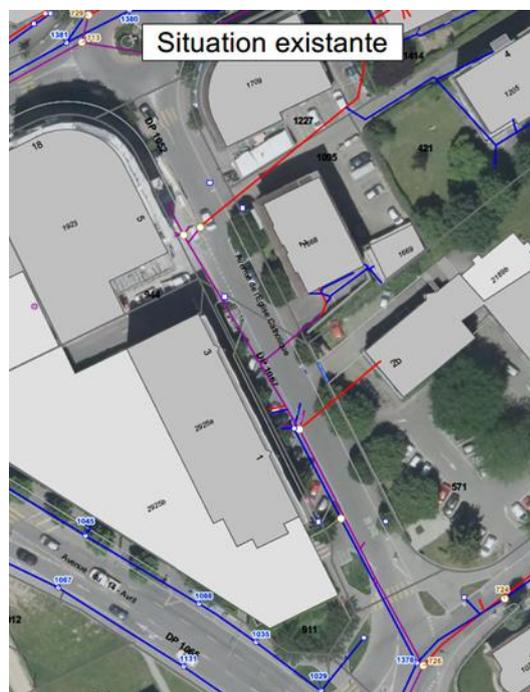


Figure 2 : Situation actuelle



Figure 3 : Situation après les travaux

Séance de questions réponses

Un commissaire demande quels sont les raisons qui font qu'on ne prend jamais la même entreprise.

Comme la loi sur les marchés publics le stipule, la Municipalité fait des appels d'offres en fonction des seuils, soit de gré à gré, ou ouverts.

Un commissaire se demande si le PGEE est mis à jour constamment.

Le PGEE est mis constamment à jour et se base sur la réalité des événements. En effet, le report du tram a bloqué des chantiers et la Municipalité a réagi et mis en place d'autres chantiers. C'est un calendrier qui comporte des étapes sur de nombreuses années, mais qui peut s'adapter.

Un commissaire demande si nous avons pris du retard par rapport au plan actuel.

Il est difficile de répondre précisément si nous sommes en retard. La Ville anticipe parfois et met en place des chantiers qui étaient prévus plus tardivement au plan des investissements mais où l'opportunité d'agir se présente. De plus, La Municipalité précise qu'en l'absence de séparatif, les eaux claires sont récoltées avec les eaux usées et sont traitées à la STEP de Vidy. Elles ne sont pas source de pollution, sauf en cas de très grand orage.

Un commissaire demande si la rumeur concernant le terrain de boule à la Croisée est vraie, soit un déplacement de l'association sur un autre terrain.

Oui, La Municipalité cherche des solutions de déménagement, en lien avec la mise en œuvre du nouvel exutoire de la Broye, dont l'étude de projet est en cours de

finalisation. Un préavis sera déposé pour obtenir le crédit d'ouvrage de cet exutoire du ruisseau de Broye (détournement des débits de pointes du ruisseau de Broye et des Baumettes).

Un commissaire demande si le fonds pour la rénovation et pour les chantiers est suffisant car on observe une diminution des taxes allouées à ce fonds.

Par le biais de taxe, selon le système prévu par la loi de pollueur payeur, la Ville perçoit des taxes. Le fonds présente, au 31.12.2018, un montant d'environ 7.2 millions de francs mais l'argent n'est pas dans un tiroir, de ce fait, si la Commune devait faire tous les chantiers en une seule fois, la Ville devrait emprunter. Les taxes proviennent d'un règlement communal et pour l'instant le montant de la taxe est suffisant. Si un jour ce montant ne suffisait plus, la Ville aura l'obligation d'augmenter le montant de la taxe. Les travaux de mise en séparatif qui accompagneront les travaux du tram vont utiliser une bonne partie du fonds mais, ce fonds se régénère annuellement par la taxe.

Délibération de la commission

La Commission est satisfaite que ces travaux-là soient entrepris et souhaite que la Ville tienne son calendrier. Un commissaire se demande si la Ville de Renens ne devrait pas augmenter le montant de sa taxe pour pouvoir faire rapidement les travaux nécessaires, car il ne faut pas minimiser ce problème. En effet, la qualité de l'eau est un point d'attention important, trop souvent minimisé et la commission espère que la Ville ne privilégie pas d'autres investissements qui auraient un aspect plus « attirant » que le changement ou installation de tuyaux.

- *C'est à l'unanimité que la Commission accepte les conclusions du préavis.*

M. le Président ouvre la discussion.

La parole n'étant pas demandée, M. le Président clôt la discussion et prie M. Jonas Kocher de procéder à la lecture des conclusions.

Le Conseil communal de Renens

Vu le préavis N° 52-2019 de la Municipalité du 17 juin 2019,

Où le rapport de la Commission désignée pour étudier cette affaire,

Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

- 1. Autorise la Municipalité à réaliser les travaux de pose d'un collecteur d'eaux claires à l'avenue de l'Eglise Catholique,*
- 2. Alloue à cet effet à la Municipalité un crédit de CHF 86'600.- TTC.*

Cette dépense sera financée par la trésorerie ordinaire et couverte ultérieurement, si nécessaire, par voie d'emprunt, conformément aux autorisations d'emprunter données par le Conseil communal.

Elle figurera dans un compte d'investissement du patrimoine administratif sous le compte N° 3861.1051.5010 "Collecteur EC - Av. de l'Eglise Catholique".

Cette dépense sera amortie en une seule fois par un prélèvement dans le fonds prévu à cet effet, compte N° 9280.1006 "Réseau d'évacuation et d'épuration des eaux".

C'EST A L'UNANIMITÉ QUE LES CONCLUSIONS DU PRÉAVIS N° 52-2019 SONT ACCEPTÉES.

M. le Président remercie M. Jonas Kocher ainsi que les membres de la Commission pour leur travail et passe au point suivant de l'ordre du jour.

14. Dépôts de préavis – Discussion préalable

- **Préavis N° 53-2019 - Réponse au postulat de Mme la Conseillère communale Elodie Golaz Grilli intitulé "Fête des écoles: Lausanne, Prilly... et Renens alors ?"**
Présidence: PLR
- **Préavis N° 54-2019 - Arrêté d'imposition pour les années 2020 - 2021**
Commission des finances
- **Préavis N° 55-2019 - Crédit-cadre pour les études urbaines 2019-2023**
Présidence: Fourmi rouge

M. le Président ouvre la discussion.

La discussion n'étant pas demandée, M. le Président communique que:

- la séance relative à l'étude du préavis N° 53-2019 sera présidée par M. Pascal Golay du groupe PLR,
- le préavis N° 54-2019 sera traité par la Commission des finances
- la séance relative à l'étude du préavis N° 55-2019 sera présidée par Mme Suzanne Sisto-Zoller du groupe Fourmi rouge,

15. Motions, postulats et interpellations

- **Mme Elodie Golaz Grilli, PLR**
Développement d'un postulat « Le fléau des mégots de cigarettes »

En préambule, M. le Président informe que la recevabilité de ce droit d'initiative a été étudiée par le Bureau du Conseil communal lors de sa séance du 3 septembre 2019 et qu'il a été déclaré "recevable". Personne ne s'opposant à cette validation, le développement du postulat peut avoir lieu.

*Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs les municipaux,
Chers collègues,*

La Commune de Renens a déjà entamé un travail pour rendre nos rues plus propres, notamment en ajoutant un article au règlement communal de police sur les infractions portant atteintes à la propreté urbaine et à la qualité de vie.

Si ceci est un début, il ne faut pas s'arrêter là.

En matière de littering, le mégot de cigarette figure parmi les pires déchets. Il a des conséquences négatives sur le cycle de l'eau et le biotope. Avec environ 4'000 substances

toxiques, il est le 3ème déchet le plus polluant pour les eaux et un filtre met douze ans pour se décomposer. En 1 année, 954 millions de kg de mégots (les filtres) se sont retrouvés partiellement dans les rues, les cours d'eau, etc. dans le seul petit pays qu'est la Suisse. Il est donc essentiel de sensibiliser plus les citoyens sur l'impact des déchets de mégots sur l'environnement.

Comme un mégot est de petite taille, il engendre des coûts de ramassage considérables. Ou s'il est jeté dans le caniveau, il se retrouve dans les égouts et finit dans le lac !

Il existe plusieurs solutions, mêmes ludiques, pour remédier à cette pollution. Notamment avec l'installation de boîtes à mégots amusantes et participatives, qui permettent de « voter » sur des sujets apolitiques et non-clivant. Mais aussi en mettant à disposition des cendriers de poches dans tous les établissements privés ou publics de Renens, ou encore en posant un marquage au sol à côté des bouches d'égout.

Nos pays voisins ont déjà commencé à recycler ces mégots de cigarettes, les substances toxiques vont être traitées en circuit fermé et avec les fibres saines on va obtenir des plaques de construction pour créer par exemple du mobilier urbain.

Dans le but d'améliorer notre environnement, le présent postulat invite la Municipalité à étudier l'opportunité d'installer des boîtes à mégots ludiques, d'effectuer une distribution large de cendriers de poches, de prévoir à côté des caniveaux un marquage au sol, ainsi que de mener une étude avec des partenaires privés ou publics sur la possibilité de recycler les mégots de cigarettes.

M. le Président ouvre la discussion.

○ **Mme Patricia Zurcher Maquignaz, Conseillère municipale**

*Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers et Conseillères,*

Je vous remercie de vous soucier du problème des mégots jetés au sol et dans les caniveaux, c'est une question qui préoccupe toutes les villes, et apparemment, aucune d'entre elle n'a encore trouvé la recette miracle.

Autant dire que les bonnes idées nous intéressent dans ce domaine.

Pourtant, en vous écoutant, je m'étonne un peu des moyens que vous nous demandez d'étudier.

En effet, comme vous le savez, la Ville de Renens a déjà testé et mis en place pas mal de mesures pour tenter de réduire cette source de pollution, dont trois des quatre mesures que vous suggérez:

- *En ce qui concerne les cendriers ludiques et participatifs, souvenez-vous, ils ont été testés durant quelques semaines à Renens en 2017, dans le cadre du Clean up Day, et ils nous ont même valu un prix d'originalité cette année-là!*

Même s'il est vrai que l'originalité était bel et bien au rendez-vous, le succès de cette opération était, quant à lui, nettement moins réjouissant qu'espéré. Et après quelques semaines, les habitants s'y sont habitués et les ont à nouveau ignorés. Raison pour laquelle nous n'avons pas jugé utile de prolonger l'opération.

- *Quant aux cendriers de poche, nous les distribuons déjà et continuerons à les distribuer à large échelle dans le cadre de toutes nos grandes manifestations, mais je ne suis pas certaine que ce soit le rôle d'une commune d'en fournir de grosses quantités, comme vous le souhaitez, aux établissements publics, qui sont censés faire eux-mêmes le*

nécessaire pour permettre à leurs clients de jeter leurs mégots correctement s'ils doivent sortir pour fumer.

- *Enfin, le marquage à côté des caniveaux a lui aussi déjà été testé à Renens, il y a déjà quelques années de cela, dans le cadre d'une campagne pour la protection des eaux... Mais il pourrait en effet être remis en place pour quelques temps. Je vous rappelle toutefois que nous avons posé tout récemment des marquages au sol qui signalent que les mégots jetés sur l'espace public sont passibles désormais d'une amende de 150.-. Et je suis persuadée que si la police se met effectivement, après la période de tolérance prévue, à amender régulièrement les fumeurs indécents, cela se répétera très vite et aura certainement plus d'effet qu'un marquage au sol supplémentaire.*

Quant au recyclage des mégots tel qu'il se pratique déjà dans certains pays voisins, c'est certainement une piste très intéressante, mais hélas, à notre connaissance, aucune entreprise ne le propose en Suisse pour l'instant. Renens devrait donc, si elle souhaitait vous suivre sur cette piste, les envoyer à l'étranger ou ouvrir sa propre usine de traitement.

L'échelon national me paraît nettement plus pertinent pour ce type d'action que l'échelon communal.

Mais je laisse bien sûr au Conseil le soin de se faire une opinion sur la base de ces quelques éléments et de décider de le renvoyer ou pas en commission ou en Municipalité.

- **M. Eugène Roscigno, PSR**

Monsieur le Président,

Je me tourne vers la Municipalité. D'après ce que j'ai entendu, ce postulat donne le sentiment d'être une bonne fausse mauvaise idée, puisque nous avons l'impression que tout a été fait, mais est-ce que la Municipalité a envie de prendre ce préavis ?

J'aimerais avoir la position de la Municipalité par rapport à cela parce qu'il ne faut pas faire travailler notre Municipalité pour rien, puisque j'ai l'impression que trois points sur quatre ont été utilisés. Est-ce que la Municipalité a envie de le prendre ou pas, car cela ne me semble pas très clair.

- **Mme Patricia Zurcher Maquignaz, Conseillère municipale**

Ce que j'ai essayé de dire avec ces informations, c'est que les mesures qui nous sont proposées ont déjà été testées et que nous ne voyons pas tellement l'utilité de les remettre en place. Toutefois, si c'est le souhait du Conseil communal de nous renvoyer cet objet, nous le prendrons.

- **Mme Elodie Golaz Grilli, PLR**

Si j'entends que je n'ai rien amené de novateur, c'est tout-à-fait vrai puisqu'il y a beaucoup d'autres villes qui le font et cela est tout-à-fait d'actualité, vu que la Ville de Genève met cela en place depuis déjà quelques mois. Je pense qu'effectivement si la ville de Genève se met à faire ce genre de marquage au sol ou d'installer des boîtes à mégots c'est que c'est réellement d'actualité et que l'on ne peut pas juste dire « ah il y a quelques mois la Ville de Renens a fait... ». Non, je crois que le problème n'est pas résolu et je crois qu'il est faux de dire « ah il y a une année ou deux, nous avons déjà fait quelque chose ». Il s'agit aujourd'hui de sensibiliser les jeunes d'aujourd'hui, la population d'aujourd'hui et non celle d'il y a deux ans en arrière. Je crois qu'il s'agit de mettre des piquets de rappel et de se rappeler que nous devons aussi tous avoir une conscience vis-à-vis de cela et je ne vois pas pourquoi, parce que nous l'avons déjà fait, que nous devons plus le faire. Finalement, j'estime que c'est un postulat que je vous demande d'étudier et non de le mettre en place.

- **Mme Nicole Haas-Torriani, Fourmi rouge**

Je soutiens ce postulat. Et je souhaiterais dire que nous n'allons pas mettre des boîtes pour des cigarettes devant les établissements privés, ce serait à eux de le faire, bien que cela reste malgré tout toujours sur la voie publique. Quand nous passons devant un bistro j'estime que je passe sur la voie publique. Donc, c'est justement là où il y a le plus de mégots de cigarettes, parce que les gens sortent du bistro ou du café pour fumer et jettent leur cigarette par terre. De plus, je ne pense pas que les boîtes coûtent si chères. Faire appel à du personnel pour ramasser ces mégots revient certainement plus cher.

- **M. Silvio Torriani, Fourmi rouge**

Moi aussi, je soutiens ce postulat, au fond pour une raison qui me semble évidente.

Vous connaissez ma profession, combien de fois nous avons dû retourner pour expliquer aux gens qu'il faut bouger, qu'il ne faut pas faire cela, qu'il serait mieux de faire ceci. Nous devons toujours revenir, car les gens, même s'ils ont été informés, il y a une année ou deux, que certains comportements sont dangereux, il faut le répéter et la médecine préventive ne fait que cela. Mais c'est en refaisant les choses que peut-être nous entraînons les personnes à changer leur façon de faire. Je pense que l'argument de dire « nous avons déjà fait »..., bien sûr c'est embêtant mais c'est comme cela la prévention. La prévention, elle se refait et doit se refaire tout le temps. Merci.

- **Mme Nathalie Jaccard, Les Verts**

*Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs les Municipaux,
Monsieur le Syndic,
Chers Collègues,*

Les Verts se félicitent de tout ce qui a déjà été entrepris par la Ville de Renens, toutefois nous estimons que cela n'est malheureusement jamais assez et que nous pouvons toujours faire encore mieux, encore plus.

Effectivement, il y a trois mesures qui ont déjà été réalisées par notre Ville, il y a une quatrième mesure à faire et puis, M. Silvio Torriani, merci car je voulais dire la même chose que vous, nous pourrions aussi profiter de ces marquages au sol pour faire de la prévention « fumer tue ». Ces petits mégots sont un vrai fléau, ce sont 500 litres d'eau polluée pour un seul mégot, nous devons donc continuer la lutte contre ce fléau. Merci d'avance.

- **M. Stéphane Montabert, UDC**

Monsieur le Président,

Contrairement à une habitude fréquente, je ne vais pas demander le renvoi de ce postulat à une commission.

J'ai été étonné de la réponse de Mme Patricia Zurcher Maquignaz qui s'apparentait à une capitulation en rase campagne. Il suffit de se promener dans les rues de la Ville pour se rendre compte que la bataille contre les mégots de cigarettes n'est pas vraiment gagnée. A partir de là, peut-on vraiment baisser les bras ?

Je n'ai pas encore vu non plus ces fameuses boîtes qui me semblent très amusantes et qui pourraient avoir un bel effet, je regrette juste que Mme Nathalie Jaccard ait déjà donné la réponse.

○ **M. Jean-François Clément, Syndic**

Je voulais simplement rappeler que les propos de Mme Patricia Zurcher Maquignaz sont ceux de la Municipalité.

Bien évidemment que c'est un travail qu'il faut faire de manière incessante étant donné que nous voyons partout des mégots de cigarettes. Nous voulions simplement vous répéter que nous avons déjà pris trois mesures, et les reprenons régulièrement. Les boîtes sont distribuées lors des différents festivals et nous allons continuer. Nous avons aussi, et sur votre incitation, fait une campagne de promotion contre le littering, vous nous aviez demandé de mettre en place un règlement que vous avez accepté à une très large majorité. Vous avez souhaité une campagne de prévention avant la verbalisation. Vous nous avez donné le mandat d'informer avant d'amender.

Nous sommes toutes et tous convaincus que prendre soin de la planète, de la nature, passe aussi par le fait qu'il faille éviter d'avoir des mégots sur la rue et dans l'eau.

Le renvoi à une commission n'ayant pas été demandé, M. le Président soumet à l'Assemblée la prise en considération et le renvoi de ce postulat à la Municipalité pour étude et rapport.

C'EST A LA MAJORITÉ (2 VOIX CONTRE ET 4 ABSTENTIONS) QUE LE POSTULAT EST TRANSMIS A LA MUNICIPALITE POUR ETUDE ET RAPPORT

● **Mme Nicole Divorne, Fourmi rouge**

Développement d'un postulat « Et si le SDOL gérait le calendrier des travaux dans l'Ouest lausannois »

En préambule, M. le Président informe que la recevabilité de ce droit d'initiative a été étudiée par le Bureau du Conseil communal lors de sa séance du 3 septembre 2019 et qu'il a été déclaré "recevable". M. Stéphane Montabert s'y opposant, M. le Président lui cède la parole.

○ **M. Stéphane Montabert, UDC**

Comme expliqué au point N° 1 de l'ordre du jour, je m'oppose à la recevabilité de ce postulat et souhaiterais que cette Assemblée statue sur cette recevabilité.

○ **M. le Président**

Faisant partie du Bureau du Conseil et donc des personnes ayant accepté la recevabilité, je vous informe que ce postulat a été longuement lu, analysé et débattu avec la bienveillance qui se doit, et le Bureau, par ma voix, confirme sa recevabilité.

Toutefois, je vous prie de vous exprimer, M. Stéphane Montabert, sur les raisons pour lesquelles ce postulat ne serait pas recevable.

○ **M. Stéphane Montabert, UDC**

Ce postulat n'est pas recevable parce qu'il fait appel à des compétences dont ce Conseil ne disposent pas et comme je l'ajoutais lors de la discussion au point N° 1 de l'ordre du jour, même la postulante, dans son texte, précise qu'il n'est pas de la responsabilité du Conseil.

○ **M. Pascal Golay, PLR**

Je dépose une motion d'ordre pour proposer une suspension de séance afin que les Présidents de groupe puissent en discuter.

Une suspension de séance de cinq minutes est annoncée par M. le Président.

A la reprise de la séance, M. le Président ouvre la discussion. Celle-ci n'étant pas demandée M. le Président soumet au vote la recevabilité de ce postulat.

- C'est par une large majorité que la recevabilité de ce postulat est acceptée.

De ce fait, M. le Président prie **Mme Nicole Divorne** de développer son postulat.

*Monsieur le Président,
Monsieur le Syndic,
Mesdames et Messieurs les Municipaux,
Chers Collègues,*

En automne 2018, comme de nombreux autres habitants de Renens, j'ai pu commencer à constater la multiplication des chantiers dans l'Ouest lausannois. Ceux-ci impactent ou ont fortement impacté nos habitudes de déplacement.

Lors du conseil communal de juin 2019, la Municipalité a répondu de façon complète à mon interpellation relative aux travaux dans et aux abords de Renens. On y apprend que la commune doit tenir compte de contraintes axées sur la circulation, notamment des transports publics, ou de la gêne causée aux riverains.

Grâce à Gochantiers, la coordination avec le bureau stratégie et développement de l'Ouest lausannois (SDOL) et la police de l'Ouest lausannois (POL) est possible. Un calendrier indicatif des divers chantiers y est inscrit ainsi que leur localisation et les partenaires intéressés.

Nous apprenons également qu'il y a concertation régulière entre les différents partenaires. Mais les négociations pour décaler un chantier sont complexes. Il y a des impératifs multiples comme nous pouvons le lire dans la réponse à mon interpellation.

Dans cette même réponse, il est aussi indiqué que le canton ne participe pas à Gochantiers et qu'il impose ses dates. Les négociations se font durant le chantier.

Durant cet été, nous avons reçu par l'intermédiaire de Mme Charlet, secrétaire de notre conseil, le rapport d'activités du SDOL 2018. Il y est écrit, je cite : « Les 8 communes de l'Ouest lausannois travaillent main dans la main ainsi qu'avec de nombreux partenaires dans le canton, la Confédération, les CFF et les TL pour relever les défis de l'aménagement du territoire et de la croissance de la population ».

Dans ce même rapport, nous apprenons que la cellule de pilotage technique (CPT) du SDOL compte parmi ses membres, entre autres, des représentants des services cantonaux ou de leurs suppléants.

Suite à ces diverses constatations, je souhaite que la Municipalité crée l'impulsion auprès des autres communes de l'Ouest lausannois pour étudier la possibilité de déléguer au SDOL la gestion du calendrier des chantiers dans l'Ouest lausannois, ainsi que la partie négociation avec le canton des dates de chantiers que celui-ci désire réaliser sur notre commune. Le service des travaux continuerait, bien évidemment, de gérer les chantiers initiés par la ville de Renens. Je tiens à relever ici l'excellent travail fait par les divers services. L'objet de mon postulat n'est pas de critiquer le travail effectué jusqu'à maintenant, mais d'en améliorer l'efficacité.

Je suis consciente que l'objet de ce postulat n'est pas que du ressort de notre Commune, mais il me semble important de réfléchir quant à sa faisabilité. Je suis convaincue que les

compétences et la vision globale du SDOL pourrait aider notre district à gérer cette problématique.

Merci pour votre attention.

M. le Président ouvre la discussion.

○ **Mme Tinetta Maystre, Conseillère municipale**

*Monsieur le Président,
Madame la Conseillère communale,*

Ici aussi, la Municipalité vous soumet quelques réflexions discutées en amont, suite à la réception du postulat.

A ce que je comprends, la réponse apportée en juin à votre interpellation était suffisante. Les éléments d'information étaient complets. La seule chose que vous demandez, au travers de votre postulat, est de donner une impulsion au SDOL pour qu'il gère les calendriers. C'est bien cela ?

A ce niveau, je souhaite ici expliquer que gérer un chantier est une affaire de professionnels dans le domaine des travaux. Le SDOL, lui, est plutôt en amont, dans la planification. De ce fait, il est en pleine connaissance des dossiers de planification intercommunaux et peut ainsi contribuer à une coordination au travers de Gochantiers.

Par contre, les compétences décisionnelles doivent rester en mains communales chez les uns et les autres. Il y a aussi de la coordination intercommunale, vous l'avez relevé, à notre niveau dans nos chantiers. Donc, ce que nous disons ce soir : de la coordination oui, et nous souhaitons la faire le mieux possible, mais de la délégation de compétences, non.

La question avait déjà été discutée en sein du SDOL qui avait évoqué cette possibilité et les communes avaient décidé de ne pas donner suite à cette attente parce qu'elles souhaitent garder cette compétence au niveau communal. Nous estimons ainsi avoir répondu à votre postulat.

○ **Mme Nicole Divorne, Fourmi rouge**

Je vous remercie pour votre réponse, Mme la Municipale. Afin que nous ayons toutes les informations en main, je propose une commission pour étudier ce postulat afin que le Conseil communal puisse aussi avoir l'ensemble des données nécessaires pour qu'il comprenne un peu mieux comment se fait cette gestion des chantiers au niveau de la Commune et que nous puissions, en toute connaissance de cause, juger de l'envoi ou non de ce postulat à la Municipalité pour étude et rapport.

○ **M. Jonas Kocher, Les Verts**

Monsieur le Président,

J'avais juste une question à Mme la Conseillère Nicole Divorne, pour éviter une Commission. En effet j'aurais souhaité qu'elle précise vers quelle finalité elle souhaitait aller. Mais si une Commission est souhaitée et acceptée je pense que nous pourrions débattre autour de cette question lors de la discussion.

J'ai une deuxième question : est-ce qu'avec votre postulat il n'y aurait pas une perte de contrôle de notre autonomie en déléguant le tout au SDOL et que nous nous retrouvions finalement avec une facture annuelle que nous n'aurions plus qu'à régler comme cela se passe avec d'autres entités intercommunales ?

○ **M. Jean-François Clément, Syndic**

Je souhaite juste apporter un complément d'information à Mme Nicole Divorne sur la coordination extrêmement importante, qui se fait, dans un contexte aussi très particulier, puisque toutes les communes du District vivent une période quasi historique de chantiers.

Dire que dans le SDOL, le maître-mot, c'est la « collaboration », la « participation » et la « coordination ». Lorsque nous avons revisité les statuts du SDOL et renommé la structure en Schéma Directeur de l'Ouest Lausannois, ni les Municipalités, ni les responsables de l'Urbanisme, ni les chefs de travaux et chefs de service n'ont demandé que soit déléguée au SDOL la capacité d'être le décideur de chantiers. Actuellement, nous sommes sur de très nombreux chantiers, nous allons venir vers vous bientôt avec un dossier qui concerne les BHNS, vous allez voir que c'est concerté, coordonné. Aucune des structures ne souhaite se démettre de sa capacité à coordonner les travaux. Le SDOL, quant à lui, n'est pas demandeur non plus de prendre ce rôle qui est extrêmement délicat à assumer.

Dire aussi que nous avons de nombreuses séances de coordination, cela n'y paraît peut-être pas si clairement que cela, mais régulièrement typiquement pour des chantiers, tels que celui du tram, le Canton nous sollicite, nous nous y rendons avec toutes les communes concernées de même que les CFF et les tl sont également présents. Donc, il y a un gros travail de coordination et de collaboration.

Je rencontrais encore aujourd'hui le directeur du SDOL, M. Bieler, et nous parlions de ceci, nous sommes conscients que cela est délicat dans cette période d'énormes chantiers, mais de la part des villes membres du SDOL, il n'y a pas une volonté autre que de travailler dans un mode de concertation, aucune n'est prête à déléguer.

J'entends la demande, mais je pense qu'elle est contre-productive parce que serait, quelque part, dire que la coordination, la collaboration sur un mode volontaire est moins efficace. D'une part, je ne pense pas que cela sera accepté et que d'autre part cela pourrait mettre à mal l'énorme qualité de nos collaborations et négociations qui se font actuellement.

La discussion n'étant plus demandée, M. le Président clôt la discussion et s'enquiert de savoir si le dixième des membres présents soutient la proposition de Mme Nicole Divorne d'envoi du postulat à l'examen d'une commission chargée de préavisier sur la prise en considération et le renvoi à la Municipalité, en rappelant que, selon l'art. 56 du règlement de notre Conseil, il suffit qu'un dixième des membres le demande.

Le dixième des membres étant atteint, ce postulat sera envoyé à une commission chargée de préavisier sur la prise en considération et le renvoi à la Municipalité. Cette commission sera formée des conseillères et conseillers suivant-e-s:

| | |
|--------------------------|--------------------------------------------------|
| <u>Les Verts:</u> | Mme Nathalie Jaccard |
| <u>PLR:</u> | Mme Elodie Golaz Grilli Mme Sandra Martinelli |
| <u>UDC:</u> | M. Stéphane Montabert |
| <u>Parti socialiste:</u> | M. Rachid Taaroufi M. Robert Mulopo |
| <u>Fourmi rouge:</u> | Mme Suzanne Sisto-Zoller M. Silvio Torriani |

Pour rappel, c'est le premier nommé, en l'occurrence Mme Nathalie Jaccard, qui est chargée de convoquer les membres de cette commission. La Commission choisira elle-même le nom de sa ou de son président-e lors de sa première séance.

- **M. le Président**

Dépôt du postulat Jean-Marc Dupuis intitulé « Laisse Béton »

Avant de poursuivre ce point de l'ordre du jour, M. Jean-Marc Dupuis, excusé ce soir m'a prié de vous annoncer, en son nom, un dépôt de postulat intitulé « Laisse Béton ».

- **M. Oumar Niang, PSR**

Dépôt d'un postulat intitulé « Zone 30km/h la nuit de 22h00 à 6h00 : Une réalité à Lausanne, en voie de l'être à Montreux et Cossonay. Qu'en est-il à Renens ? »

*Monsieur le Président,
Monsieur le Syndic,
Mesdames, Messieurs Les Municipaux,
Chères et chers collègues,*

Dépôt d'un titre de postulat « Zone 30km/h la nuit de 22h00 à 6h00 : Une réalité à Lausanne, en voie de l'être à Montreux et Cossonay. Qu'en est-il à Renens ? »

- **Mme Tinetta Maystre, Conseillère municipale**

En réaction à ce dépôt de postulat qui est bienvenue certes, je vous rappelle que nous avons déjà en nos mains le postulat Nicolas Freymond qui a exactement le même intitulé et que, maintenant que le test à Lausanne est terminé, nous allons prendre ce dossier en main et répondre au postulat. Je pense donc que cela fait double emploi.

- **M. Oumar Niang, PSR**

Etant donné que les cours d'eau vont dans le même sens, laissons voir ce que l'Exécutif propose. Je vous remercie.

La parole n'étant plus demandée, M. le Président clôt ce point de l'ordre du jour.

16. Questions, propositions individuelles et divers.

- **M. Silvio Torriani, Fourmi rouge**

Question relative à l'immeuble de la Savonnerie 9

Monsieur le Président,

Sollicité par des citoyens, je soumetts à notre Municipalité la problématique suivante.

Le 31 juillet 2011, les caves de l'immeuble à la Savonnerie 9 ont été inondées. Malgré l'utilisation en septembre de la même année d'appareils d'assèchement, la moisissure ainsi que l'odeur qu'elle dégage persistent, empêchant les locataires de disposer normalement de leurs caves pour y entreposer leurs biens, notamment les denrées alimentaires et les habits.

Malgré plusieurs démarches dont une lettre signée par les locataires de la Savonnerie 9 afin d'obtenir l'assainissement de leurs caves, le jeu de ping-pong entre direction de la COOP et commune de Renens sur la responsabilité de cette situation s'éternise.

Merci de faire le nécessaire afin qu'une solution soit trouvée dans les meilleurs délais.

Réponse de M. Jean-François Clément, Syndic

Merci de nous rappeler cette thématique. A notre connaissance l'inondation survenue à la Savonnerie 9 est du fait du propriétaire du bâtiment et non de la Commune, raison pour laquelle nous n'avons pas eu capacité d'agir.

Maintenant, il faut que je puisse vous affirmer cela et nous le ferons dans les meilleurs délais. A notre connaissance c'est clairement un dossier qui concerne le propriétaire foncier du bâtiment et non la Ville. Mais une réponse vous sera bien évidemment donnée.

- **M. Silvio Torriani, Fourmi rouge**

La Direction de la Coop affirme, j'ai vu la lettre qui est datée de moins d'un mois, que la responsabilité est du ressort de la Commune.

- **M. Jean-François Clément, Syndic**

Nous allons clarifier cela.

- **Mme Suzanne Sisto-Zoller, Fourmi rouge**

Question relative au facilitateur de la Place du Marché

Chères et Chers Collègues,

Je rappelle que la Municipalité nous avait informés qu'elle avait nommé une personne pour s'occuper de la Place du Marché. Elle nous avait aussi informés de son mandat et de son cahier des charges. Je souhaiterais, en tant qu'utilisateurs de la Place, que nous puissions connaître cette personne.

De plus il serait bien, qu'elle soit indentifiable lorsqu'elle se trouve sur la Place du Marché avec un badge par exemple, ce qui simplifierait peut-être son travail et serait plus simple pour tout le monde. Ce n'est pas une critique, juste une constatation.

Réponse de M. Jean-François Clément, Syndic

Suite à des demandes de provenances diverses, nous avons effectivement réinstauré une personne qui a le mandat de faciliter la vie sur la Place du Marché, régler le volume de la sono afin que les maraîchers puissent participer à leurs activités.

Il s'agit de M. Stéphane Tercier, facilitateur de la Place du Marché, que je croise régulièrement. Effectivement nous pourrions vous le présenter, car son activité est importante ; elle avait été requise tant pas les commerçants que par les utilisateurs du Marché afin de faciliter le vivre ensemble le samedi sur la Place du Marché, notamment la mise en place des musiciens, le réglage du volume sonore. Oui, nous allons vous montrer son mandat et vous présenter cette personne qui a un rôle important sur la Place du Marché.

- **Mme Suzanne Sisto-Zoller, Fourmi rouge**
Question relative au WC de la Place du Marché

Le WC de la Place du Marché, la grosse boîte noire, qui est malheureusement toujours en panne, a été remplacée par une espèce de petite armoire « toi-toi » où je n'oserai même pas entrer pour l'utiliser tellement elle est petite. Elle n'est en tout cas pas très commode, surtout pas pour des personnes à mobilité réduite.

Il nous a été dit que le WC est en panne et irréparable puisque l'entreprise qui nous l'a vendu a fait faillite. J'aimerais quand même savoir si nous ne pourrions pas trouver un moyen de la réparer, et ce même si l'entreprise a fait faillite.

L'école technique d'Yverdon pourrait mettre des techniciens, des ingénieurs sur ce projet de réparation. Je trouve bizarre que nous n'arrivions pas à trouver un moyen de le réparer.

Réponse de Mme Patricia Zurcher Maquignaz, Conseillère municipale

Je vous remercie Mme la Conseillère communale. Cette boîte noire, comme vous le dites, nous avons déjà essayé de la réparer. En fait, nous avons demandé un devis à une entreprise pour voir si nous ne pouvions pas désactiver cette porte électronique qui ne fonctionne plus et qui rend les WC inutilisables. Le prix qui nous a été articulé pour cette réparation ne nous paraissait vraiment pas raisonnable par rapport au chantier du Mail qui va commencer, si tout va bien au début de l'année prochaine, et celui de la Savonnerie qui se précise. De ce fait, nous nous sommes dit qu'il serait mieux de faire quelque chose de définitif dans le cadre de ces projets. Raison pour laquelle nous avons mis une cabine à la Savonnerie et une cabine sur la Place du Marché.

Mais je suis comme vous, il est vrai que ces cabines « toi-toi » ne sont pas très agréables, mais nous sommes en attente du chantier du tram et nous n'avons pas envie de mettre plusieurs dizaine de milliers de francs là-dedans, d'où la deuxième cabine qui a été ajoutée sur la Place du Marché. Voilà ce que je peux vous dire aujourd'hui.

- **Mme Suzanne Sisto-Zoller, Fourmi rouge**

Je suis bien obligée de me contenter de cette réponse. Merci.

- **Mme Nicole Haas-Torriani, Fourmi rouge**

Franchement, il faut arrêter. Vous nous dites tout le temps qu'il faut attendre tel ou tel chantier pour faire les choses, vu mon âge je serai morte. Moi, entre temps je paye des impôts et si j'ai besoin de faire pipi la nuit, j'aimerais bien pouvoir avoir des WC.

- **M. Eugène Roscigno, PSR**

Si je ne me trompe pas, il existe « les toilettes accueillantes » à Renens, pas la nuit je le sais bien, mais ne pourrait-on pas trouver une solution avec ce système pour pouvoir momentanément palier à cette problématique ?

Réponse de Mme Patricia Zurcher Maquignaz, PSR

Il est vrai que des établissements jouent le jeu jusqu'à l'heure de fermeture, les personnes peuvent se rendre dans les « toilettes accueillantes », mais une fois que les établissements sont fermés, il est vrai qu'il n'y a plus rien, d'où les deux cabines mises en place.

- **M. Richard Neal, PSR**
Commission des pétitions

Juste pour rappeler aux membres de la Commission des pétitions que suite à la transmission de la pétition, je propose que nous nous voyions en fin de séance afin de fixer une date de réunion. Merci.

- **M. Michele Scala, PSR**
Remerciements pour les aînés – Délégué des membres de la COGEST

*Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs,*

J'aimerais juste remercier le Conseil pour avoir voté à l'unanimité le préavis N° 51-2019. Encore une fois, la Municipalité et le Conseil se montrent ouvert et sensible aux problématiques de nos aînés. La Municipalité pourra donc s'appuyer sur le réseau des partenaires aînés.

Et un petit rappel de date qui s'adresse aux délégués de la Commission de gestion ; la séance, relative au préavis N° 50-2019, aura lieu ce mardi 17 septembre 2019 à 19h30 à la Salle de la Municipalité.

- **Mme Nathalie Jaccard, Les Verts**

Monsieur le Président,

Juste pour informer que les commissaires nommés pour le postulat Nicole Divorve « Et si le SDOL gérait le calendrier des travaux dans l'Ouest lausannois », que je ne les ai pas oubliés et leur propose de leur envoyer un Doodle en tout début de semaine prochaine afin de proposer plusieurs dates.

De plus, M. Jonas Kocher m'a juste informée qu'il y a une liste qui tourne concernant le jeton de présence pour la Bourse solaire participative.

La parole n'étant plus demandée, M. le Président clôt ce point de l'ordre du jour.

Avant de prononcer la clôture de la séance, M. le Président informe que des exemplaires du DVD du reportage "La Maison des rails" (sur le bâtiment des Tilleuls) sont à disposition auprès des scrutateurs, remercie l'Assemblée pour le temps consacré à la Ville et rappelle que la prochaine séance du Conseil communal de la Ville de Renens se tiendra le **jeudi 10 octobre 2019 à 20h00**.

Le Président prononce la clôture de la séance à 22h10.

Le Président

La Secrétaire

Vito Vita

Yvette Charlet